

Répertoire des démarches structurantes pour la protection des lacs au Québec

Réalisé dans le cadre du projet « Une démarche structurée pour passer à l'action : Plongez...dans votre lac! »

Action 1.8 du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert –Volet 3

Mars 2014



Organisme de
bassin versant

Zone de gestion intégrée
des ressources en eau
L'Assomption

En collaboration avec



Équipe de direction

*Francine Trépanier, directrice générale, CARA
Anne Léger, directrice générale, CRE Laurentides*

*Équipe de recherche
et de rédaction*

*Émie Labonté-David, M.Sc. Biologiste, CARA
Mélicca Laniel, Biologiste, M.Sc.A. Aménagement, CRE Laurentides*

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	1
MISE EN CONTEXTE.....	2
MÉTHODOLOGIE.....	3
Définition des termes utilisés.....	3
Répertoire des démarches.....	3
Critères définissant la démarche et son aspect structurant.....	4
LISTE DES DÉMARCHES STRUCTURANTES AU QUÉBEC	6
DÉMARCHES DÉTAILLÉES (AVEC FICHE DESCRIPTIVE)	6
AUTRES DÉMARCHES RÉPERTORIÉES (SANS FICHE DESCRIPTIVE)	8
FICHES DESCRIPTIVES DES DÉMARCHES STRUCTURANTES	9
Fiche 1 : Programme Bleu Laurentides	9
Fiche 2 : Plongez...dans votre lac	13
Fiche 3 : Plan triennal d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau de la MRC	17
Fiche 4 : Programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides.....	20
Fiche 5 : Mise en place d'un plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	23
Fiche 6: Conservation volontaire des lacs en villégiature, vers une prise en main du milieu	26
Fiche 7 : Plan d'action régional pour la lutte et la prévention des floraisons d'algues bleu-vert au Bas-Saint-Laurent.....	30
Fiche 8 : SensibilisAction des riverains de la rivière Sainte-Anne.....	34
Fiche 9 : Projet d'accompagnement des municipalités du Témiscamingue : Relevé sanitaire/ caractérisation des rives.....	37
Fiche 10 : Mise sur pied d'un plan régional pour contrer les cyanobactéries	40
Fiche 11: Des golfs plus verts que jamais	43
Fiche 12 : Escouade Lacs	46
Fiche 13 : Projet de renaturalisation des berges de la MRC de Témiscamingue	49
Fiche 14 : Rivage en Héritage	52
Fiche 15: Unis pour la protection des berges du bassin versant.....	56
Fiche 16 : Projet des municipalités « phares ».....	59
Fiche 17: À la découverte du castor pour une meilleure cohabitation	63
Fiche 18 : Réseau de Sentinelles des lacs.....	65

Fiche 19 : Gestion des activités forestières dans une perspective de protection des milieux aquatiques.....	68
Fiche 20 : Gestion des eaux de fossés et de ruissellement de chemins publics	70
Fiche 21 : Réseau de surveillance volontaire des lacs	72
Fiche 22 : H ₂ O des collines.....	75
Fiche 23 : Transfert des connaissances sur les lacs.....	78
ANALYSE DES DÉMARCHES STRUCTURANTES DU MILIEU DES LACS AU QUÉBEC.....	82
Les expériences à bonifier	82
Les démarches à partager.....	83
Les besoins à combler	84
CONCLUSION	86
RÉFÉRENCES.....	87
ANNEXES.....	89
Liste des actions	89
Liste des outils.....	90
Liste des formations et des évènements.....	90

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abrinord	Organisme de bassin versant de la rivière du Nord
ABV des 7	Agence de bassin versant des 7
CARA	Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption
CBE	Conseil de bassin de la rivière Etchemin
CLD	Centre local de développement
COBALI	Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
COPERNIC	Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet
CRE	Conseil régional de l'environnement
CRÉ	Conférence régionale des élus
GROBEC	Groupe de concertation des bassins versant de la zone Bécancour
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régional de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBV	Organisme de bassin versant
OBV CAPSA	CAPSA organisme de bassin versant: Rivières Saint-Anne, Portneuf et secteur La Chevretière
OBV Côte-du-Sud	Organisme des Bassins Versants de la Côte-du-Sud
OBVAJ	Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
OBVMR	Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche
OBVNEBSL	Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
OBVT	Organisme de bassin versant du Témiscamingue
PAL	Plan d'action de lac
PDE	Plan directeur de l'eau
RAPPEL	Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement
ROBVQ	Regroupement des organismes de bassin versant du Québec

MISE EN CONTEXTE

Depuis des décennies de nombreuses démarches visant la protection des lacs au Québec ont vu le jour. Malheureusement, elles sont bien souvent mal structurées et méconnues.

Ce projet consiste à réaliser un répertoire et une analyse des démarches structurantes qui ont contribué à soutenir les intervenants du milieu des lacs (municipalités, associations de lac, citoyens) vers le passage à l'action et d'identifier les expériences à bonifier, les démarches à partager ainsi que les besoins à combler. Il a comme objectif de favoriser un transfert d'expertise et d'éviter la duplication dans un contexte où les ressources humaines et financières sont limitées.

Ce répertoire présente plus d'une trentaine de démarches structurantes au Québec. Cet exercice d'analyse pourra venir appuyer les travaux du comité de concertation du volet 3 du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017.

MÉTHODOLOGIE

Définition des termes utilisés

Avant tout, il est important de définir les termes utilisés, afin de bien faire la distinction entre une « démarche », une « action » et un « outil ».

Une « démarche » fait référence à un projet/programme/approche pour la protection de la santé des lacs qui permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs (individus, association de lac et/ou municipalité) en vue d'un passage à l'action structuré et organisé. Les différentes étapes ou la « recette » (méthodologie) ayant conduit à la mise sur pied de la « démarche » devraient être adaptables, exportables et réutilisables. La démarche ne fait pas référence à un événement ponctuel.

Habituellement, la mise en œuvre d'une « démarche » est accompagnée de la production « d'outils » (rapports, guide, dépliants, etc.). Ces « outils » permettent de répondre à l'objectif initial visé par la démarche et la complètent.

Une « action » fait plutôt référence à un événement ponctuel, sans nécessairement impliquer ou accompagner l'acteur dans son action. Une « action » agit directement sur un problème donné. Par exemple, réaliser la revégétalisation d'une rive correspond à une « action » tandis qu'un programme de revégétalisation dans lequel l'organisme accompagnerait les citoyens dans leur revégétalisation en leur donnant les outils nécessaires (plan personnalisé de revégétalisation et service d'accompagnement) s'apparenterait plus à une « démarche ».

L'aspect structurant de la démarche peut quant à lui être défini en tenant compte notamment, de la portée de la démarche et des résultats qui sont économiquement efficaces, écologiquement viables et socialement équitables et responsables.

Répertoire des démarches

Afin de répertorier les démarches structurantes, un sondage a été envoyé par courriel aux principaux organismes qui sont actifs dans le soutien pour la protection des lacs au Québec, dont les organismes de bassin versant (OBV) et les conseils régionaux de l'environnement (CRE). Le sondage prenait la forme d'une fiche incluant une grille d'analyse permettant d'identifier et de décrire les démarches qu'ils ont développées. Les autres démarches ont été répertoriées en consultant les sites Web des OBV et des CRE, leurs rapports annuels, le répertoire des expériences du Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ) et les bilans annuels du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ).

Les événements et les formations pourraient être considérés comme structurants tel que défini dans le présent répertoire, cependant, dû aux limitations du mandat, ils n'ont pas été traités dans l'analyse. On les retrouve listés en annexe.

Le tableau « Démarches détaillées (avec fiche descriptive) » de la page 6 correspond aux démarches analysées, tandis que les projets répertoriés dans le tableau « Autres démarches répertoriées (sans fiche descriptive) » de la page 8 n'ont pas été analysés dans le contexte du mandat.

Par ailleurs, les démarches à l'échelle locale, par exemple, à l'échelle d'une seule municipalité ou d'un seul lac, n'ont pas été répertoriées puisque l'échelle retenue pour les présents travaux était au niveau régional. De plus, il se pourrait que certaines démarches aient échappé au processus d'inventaire parce qu'elles n'auraient jamais été publiées ou documentées.

Suite au sondage, les démarches qui ont fait l'objet d'une analyse ont été traitées sous forme d'une fiche technique comportant les éléments suivants:

- Organismes et personnes contacts;
- Brève description de la démarche;
- But et objectif;
- Durée;
- Documentation.

De plus, la fiche descriptive comprend une grille d'analyse qui inclut des critères permettant de mieux définir la démarche et son aspect structurant.

Critères définissant la démarche et son aspect structurant

Outre les définitions mentionnées à la page 2, les critères suivants ont été utilisés afin de départager les « démarches », des « actions » et des « outils » :

- Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?
- Quel était la clientèle ciblée par la démarche?
- Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?
- Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))
- Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action?
- Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication)?

Les réponses au sondage ainsi que les éléments répertoriés qui se classaient dans les catégories des « actions », « outils », « formations » et « évènements » ont été listés en annexes. Par ailleurs, les projets scientifiques n'ont pas été considérés dans ce répertoire.

La deuxième partie de la grille d'analyse comprenait quant-à-elle des critères qui permettaient de mieux circonscrire l'aspect structurant des démarches identifiées, qui sont les suivants:

- Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?
- Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?
- Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?
- Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?
- Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?
- Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?
- De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?
- Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?

Les critères structurants des démarches ont été élaborés à l'aide, notamment, des guides à l'usage des promoteurs pour le dépôt de projets structurants issus de Conférence Régionale des Élus (CRÉ) ou de Centre Local de Développement (CLD).

LISTE DES DÉMARCHES STRUCTURANTES AU QUÉBEC :

DÉMARCHES DÉTAILLÉES (AVEC FICHE DESCRIPTIVE) *

*Ces démarches sont classées par thématiques

Fiches	Démarches structurantes	Organismes	Thématiques	Intervenants ciblés
1	Programme Bleu Laurentides	CRE Laurentides	Association de lac, eutrophisation, bande riveraine, installations septiques, érosion, navigation, engrais et de fertilisants, suivi de la qualité de l'eau et indicateurs, plantes aquatiques envahissantes, morphométrie des lacs et des bassins versants, cyanobactéries.	Citoyen/association de lac/municipalité/villégiateur
2	Plongez...dans votre lac	CARA	Association de lac, eutrophisation, bande riveraine, suivi de la qualité de l'eau et indicateurs, plantes aquatiques envahissantes, morphométrie des lacs et des bassins versants, cyanobactéries	Association de lac/municipalité
3	Plan triennal d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau de la MRC Antoine-Labelle	MRC Antoine-Labelle et collaborateurs	Bande riveraine, association de lac, suivi qualité de l'eau, réglementation, installations septiques	Citoyen/association de lac/ municipalité
4	Programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides	CRE Laurentides	Association de lac, eutrophisation, bande riveraine, installations septiques, érosion, navigation, engrais et de fertilisants, suivi de la qualité de l'eau et indicateurs, plantes aquatiques envahissantes, cyanobactéries.	Citoyen/association de lac/municipalité/villégiateur
5	Mise en place du plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert	CRE Saguenay-Lac-Saint-Jean	Bande riveraine, création d'association de lac, suivi de la qualité de l'eau	Citoyen/association de lac/municipalité/villégiateur
6	Conservation volontaire des lacs de villégiature, vers une prise en main du milieu	OBVNEBSL	Bande riveraine, création d'association de lac	Citoyen/association de lac
7	Plan d'action régional pour la lutte et la prévention des floraisons d'algues bleu-vert au Bas-Saint-Laurent	CRE du Bas-Saint-Laurent et collaborateurs	Bande riveraine, cyanobactérie, suivi de la qualité de l'eau	Citoyen/association de lac/ municipalité
8	SensibilisAction des riverains de la rivière Sainte-Anne	CAPSA et collaborateurs	Bande riveraine, suivi de la qualité de l'eau	Citoyen/association de lac/municipalité
9	Projet d'accompagnement de municipalités du Témiscamingue	OBVT et MRC de Témiscamingue	Bande riveraine et installation sanitaire	Municipalité
10	Mise sur pied d'un plan régional pour contrer les cyanobactéries	GROBEC, COPERNIC, CRE du Centre-du-Québec	Bande riveraine, cyanobactérie	Citoyen/association de lac/ municipalité
11	Des golfs plus verts que jamais !	MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut et collaborateurs	Bande riveraine	Golf

12	Escouade Lacs	CBE	Bande riveraine	Citoyen/association de lac/municipalité
13	Projet de renaturation des berges de la MRC de Témiscamingue	CRE Abitibi-Témiscamingue et collaborateurs	Bande riveraine	Citoyen/municipalité
14	Rivage en héritage	COBALI, OBVRPNS et MRC Papineau	Bande riveraine	Citoyen/municipalité
15	Unis pour la protection des berges du bassin versant	OBVT et 11 collaborateurs	Bande riveraine	Citoyen/agriculteur/municipalité
16	Projet Municipalité « phare »	Abrinord	Bande riveraine	Association de lac/municipalité
17	À la découverte du castor pour une meilleure cohabitation	Abrinord, AGIR pour la Diable, COBALI, OBVRPNS	Castor	Municipalité
18	Réseau de sentinelle des lacs	COGESAF et CRE de l'Estrie	Cyanobactérie	Citoyen/association de lac
19	Gestion des activités forestières dans une perspective de protection des milieux aquatiques	MRC des Laurentides	Forêt	Entrepreneurs forestiers
20	Gestion des eaux de fossés et de ruissellement de chemins publics	MRC des Laurentides	Fossé et ruissellement de chemins publics	Municipalité
21	Réseau de surveillance volontaire des lacs	MDDEFP et collaborateurs	Suivi de la qualité de l'eau et indicateur	Citoyen/association de lac/municipalité
22	H ₂ O des Collines	MRC des Collines-de-l'Outaouais	Suivi de la qualité de l'eau	Citoyen/municipalité
23	Transfert des connaissances sur les lacs	CARA	Transfert d'information	Municipalité

AUTRES DÉMARCHES RÉPERTORIÉES (SANS FICHE DESCRIPTIVE)

Démarches structurantes	Organismes	Thématiques	Intervenants ciblés
Projets de protection de la rivière Saint-Charles	Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL)	Bande riveraine	Citoyen
Projet de protection des bandes riveraines en milieu agricole et de sensibilisation des propriétaires	CRE Chaudière-Appalaches	Bande riveraine	Agricole
Projet d'aménagement des bandes riveraines	OBV RPNS	Bande riveraine	Citoyen/association de lac/municipalité
Projet de revégétalisation et de suivi	CARA	Bande riveraine	Citoyen
Virage rivage	MRC Brome-Missisquoi et collaborateur	Bande riveraine	Citoyen/association de lac/municipalité
Plan de prévention pour contrer la problématique des algues bleu-vert	CRE Gaspésie-Ile-de-la-Madeleine	Bande riveraine	Citoyen/municipalité
La lutte contre les algues bleu-vert – Pour de l'eau, du vert au bleu clair	CRE Montérégie	Bande riveraine, cyanobactérie	Citoyen/association de lac/municipalité
Bleu Outaouais – La protection des lacs et des cours d'eau, une nécessité pour lutter contre la prolifération des algues bleu-vert!	CRE Outaouais	Bande riveraine, espèces envahissantes, installations septiques	Citoyen/association de lac/municipalité
La protection de la qualité de l'eau des lacs de Val-des-Monts	Fédération des lacs de Val-des-Monts	Bande riveraine, installations septiques, espèces envahissantes, pesticides et engrais.	Citoyen/association de lac/municipalité
Plan d'action pour la protection des lacs d'Argenteuil 2008-2010	MRC d'Argenteuil	Bande riveraine, installations septiques, pesticides, réglementation	Citoyen/ association de lac/municipalité
Programme S.A.G.E. pour un diagnostic global du bassin versant d'un lac	RAPPEL	Suivi de la qualité de l'eau, fossés routiers, installations septiques, bande riveraine	Citoyen/association de lac/municipalité
Contrôle de l'érosion de la théorie à l'application terrain	MRC des Pays-d'en-Haut	Érosion	Municipalité
Programme d'entretien écologique et économique des fossés	RAPPEL	Fossé de route et érosion	Municipalité
Rassembler et agir pour le Grand lac Saint-François	CRE Chaudière-Appalaches	Capacité de support du lac	Citoyen/municipalité
Programme de sensibilisation visant les espèces envahissantes	ABV des 7	Espèces envahissantes	Citoyen

FICHES DESCRIPTIVES DES DÉMARCHES STRUCTURANTES

Fiche 1 : Programme Bleu Laurentides

Organisme et personne contact
CRE Laurentides Mélissa Laniel, melissa.laniel@crelaurentides.org
Brève description de la démarche :
<p>La région administrative des Laurentides possède quelques 8000 lacs de plus d'un hectare. La richesse et la diversité des milieux naturels, combinées à la proximité de la grande région métropolitaine de Montréal, font des Laurentides une région convoitée qui attire une population grandissante. Elle connaît l'une des plus fortes croissances démographiques au Québec qui se traduit notamment par un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Ces derniers sont ainsi soumis à des pressions qui menacent leur intégrité écologique. Certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport en nutriments supplémentaire qui favorisent, entre autres, la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Cette dégradation peut avoir des conséquences non négligeables pour les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau peut engendrer une baisse significative de la valeur des propriétés situées autour de ce dernier en plus d'occasionner une perte de jouissance. C'est dans ce contexte que les associations de lacs et les municipalités ont compris l'intérêt environnemental, économique et social de protéger cette valeur exceptionnelle que sont les lacs de la région des Laurentides.</p> <p>Bleu Laurentides est un projet phare du Conseil régional de l'Environnement des Laurentides (CRE Laurentides) qui a vu le jour en 2005, suite à une volonté du milieu et de ses membres, principalement des associations de lacs, de se doter d'un plan d'action régional et d'outils pour la protection de la santé des lacs.</p> <p>Le CRE Laurentides, en collaboration avec un solide réseau de partenaires dont la Conférence régionale des élus, le MDDEFP et le GRIL, travaille avec plus de 300 associations de lacs, une soixantaine de municipalités, 5 MRC et 5 organismes de bassin versant à l'échelle de la région des Laurentides.</p>
But et objectif :
<p>Les objectifs de Bleu Laurentides sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser la concertation et le transfert des connaissances entre les experts (scientifiques, ministères) et les acteurs locaux (associations de lacs, gestionnaires municipaux, organismes de bassin versant, etc.);• Renforcer les compétences locales et favoriser la prise en charge par le milieu du suivi de l'état de santé des lacs via la surveillance volontaire et le Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEFP;• Susciter un changement de comportement chez les usagers et les gestionnaires municipaux.• Appuyer et accompagner ceux-ci dans leurs initiatives visant l'amélioration ou la protection de la santé des lacs.
Durée :
Depuis 2005

Documentation :

Site Web : www.crelaurentides.org/dossiers/eau-lacs/bleu-laurentides

Outils développés dans le cadre de la démarche :

- [Trousse des lacs](#)
- Affichette « Bande riveraine au travail! »
- Dépliant « Bande riveraine au travail! »
- Guide sur les installations septiques
- Capsules sur la santé des lacs
- Panneau : « Propagez le message! Pas les plantes! »
- Panneau : « Des golfs plus vert que jamais! »
- Formations sur la surveillance volontaire des lacs
- Rapports du suivi complémentaire de la qualité de l'eau
- Plans directeurs de lacs
- Codes d'éthique et Politique des usages des lacs

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Bleu Laurentides Organismes : CRE Laurentides

Sujet	Critères	Commentaires	
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Oui. Bleu Laurentides est le plan d'action qui a été élaboré par les membres de la Table de concertation sur les lacs des Laurentides, suite à cinq rencontres qui ont eu lieu entre 2004 et 2005. Cette table de concertation a vu le jour suite au premier forum régional sur les lacs qui a été organisé par le CRE Laurentides en 2003. Elle était coordonnée par le CRE Laurentides et réunissait l'ensemble des acteurs de la région concernés par la protection des lacs issus des milieux: communautaire (associations de lacs et regroupements, organismes de bassins versants), gouvernemental (municipalités régionales de comté, municipalités et conférence régionale des élus, différents ministères) et scientifique (chercheurs universitaires). Les membres de la Table ont manifesté le besoin d'obtenir un soutien plus marqué dans la prise de décision et d'actions pour la protection de la santé des lacs du territoire.	
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Municipalités (61) et associations de lacs (300).	
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Région des Laurentides. Des outils ayant une portée nationale ont été produits et un transfert d'expertise a été réalisé.	
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis 2005. Nous sommes à la 10 ^e année de réalisation du projet.	
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui.	
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication	
	Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui.
		Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - 268 lacs inscrits au RSVL depuis 2004; - Contact avec plus de 300 associations de lacs; - Réalisation de 175 cartes bathymétriques; - 386 profils physicochimiques réalisés, 132 fiches ou rapports d'interprétation des résultats rédigés; - Environ 1800 Trousse des lacs distribuées. Cet outil comprend 12 fiches théoriques et 8 protocoles de caractérisation développés en partenariat avec le MDDEFP; - Le CRE a dispensé plus d'une soixantaine de formations aux protocoles du RSVL

	<ul style="list-style-type: none"> · impliquant des représentants d'environ 120 associations de lacs des Laurentides; · Embauche de 51 agents de liaison et participation de 22 municipalités et organismes au programme de Soutien technique des lacs; · Rédaction de 22 plans directeurs de lacs; · Organisation de deux forums nationaux sur les lacs (2006, 2008). Un troisième est en cours de réalisation.
Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	<ul style="list-style-type: none"> · Participation de 22 municipalités ou organismes au programme de Soutien technique des lacs; · 80% des municipalités du territoire (49/61) ont participé aux événements organisés par le CRE Laurentides concernant la protection des lacs; · Le CRE est en contact avec environ 300 associations de lacs; · Dans le cadre du Soutien technique des lacs, plus de 30 000 personnes ont été rejointes.
Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	<ul style="list-style-type: none"> · Trousse des lacs (environ 1800 distribuées en version électronique ou papier); · Affichette « Bande riveraine au travail! » (français et anglais) (près de 40 000 distribuées en version papier); · Dépliant « Bande riveraine au travail! » (français et anglais) (25 800 distribués en version papier); · Guide sur les installations septiques (environ 16 000 distribués en version papier); · 10 capsules sur la santé des lacs (19 000 distribuées en version papier); · Diffusion papier et en ligne : www.crelaurentides.org/documents www.troussedeslacs.org
Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	N/A car le projet est toujours en cours.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Oui.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Un bilan annuel est réalisé. Un bilan de 7 années de réalisations (2005-2011) a également été produit. De l'information sur le projet est également disponible en ligne.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Favoriser le transfert d'expertise et améliorer la diffusion hors région. Bonifier la démarche avec celles d'autres partenaires hors région.

Fiche 2 : Plongez...dans votre lac

Organisme et personne contact

CARA, Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption
Émie Labonté-David (environnement@cara.qc.ca) et Francis Lajoie (bassin.versant@cara.qc.ca)

Brève description de la démarche :

De nombreux lacs du Québec méridional font face à un problème de détérioration, principalement dû au développement de la villégiature et à l'augmentation de la pression exercée par les usages liés à l'eau et la région de Lanaudière n'y échappe pas. Le territoire de la CARA compte plus de 4000 lacs dont 1287 font plus d'un hectare. Sur le territoire de l'OBV, depuis 2004, 44 lacs ont été déclarés en épisodes de floraison d'algues bleu-vert, avec une moyenne annuelle d'environ 12 lacs.

Le projet Plongez...dans votre lac vise à faire avancer le développement durable en incitant les collectivités à poser des gestes pour améliorer leur environnement. L'initiation et le support à la prise en charge d'une gestion de l'eau par bassin versant de lac de la part des associations de propriétaires riverains permettront des changements de comportement et des effets positifs sur l'environnement. De ce fait, les citoyens près des lacs pourront agir pour assurer la pérennité des besoins futurs et assurer les usages présents liés à l'eau.

Nous visons à rassembler les connaissances acquises, les intégrer à la nouvelle dynamique sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec et la transmettre, le tout de façon simple et compréhensible pour les citoyens et décideurs.

Le plan d'action de lac (PAL) s'inscrit dans cette démarche, visant à soutenir les intervenants vers une prise en charge efficace et participative des plans d'eau. Dans une approche par bassin versant, le PAL permet à l'association d'un lac de devenir le maître d'œuvre des actions à entreprendre sur son lac, soutenu par la municipalité et la CARA. Le cartable de plan d'action de lac permet aux associations de se doter d'une démarche structurées, les menant, pas à pas à s'engager de manière durable envers la santé de leur lac. Ces cartables de plan d'action de lac sont remis aux associations de lac et aux municipalités.

Les cartables de plan d'action de lacs sont personnalisés pour chaque lac et incluent une panoplie d'outils comprenant :

- Des contenus scientifiques vulgarisés pour aider à mieux comprendre son lac et son bassin versant (bande riveraine, cyanobactéries, phosphore et azote, habitat du poisson, plantes envahissante, etc.);
- Des tableaux et exemples sur le fonctionnement d'une association de lac;
- Des tableaux et exemples pour la mise en œuvre d'un plan d'action. Ces exemples permettent d'établir le portrait des connaissances sur le lac, les préoccupations et les objectifs du plan d'action;
- Des exemples d'actions afin de créer un plan d'action propre à chaque lac;
- Les protocoles du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL);
- Ainsi qu'un éventail de publications concernant la qualité de l'eau des lacs.

Un soutien technique a également été offert aux citoyens riverains des lacs de la municipalité de Saint-Calixte, la CARA a produit un guide d'accompagnement pour mettre sur pied une association de lac. L'organisme a également participé à différentes rencontres avec les membres fondateurs et les citoyens pour les accompagner dans la mise en place des bases de leur association, comme leur enregistrement au registraire des entreprises.

But et objectif :

But : Favoriser la mise en place d'action visant l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs par les résidents.

Objectif :

- Permettre la prise en charge collective des plans d'eau (élaboration d'une vision et mise en place d'un plan d'action de lac);
- Promouvoir le regroupement des citoyens afin de trouver des pistes de solutions actives pour améliorer la qualité de l'eau de leur lac;
- Encourager la collaboration et la communication entre la municipalité, les résidents et l'organisme de bassin versant;
- Inciter les communautés à poser des gestes concrets pour améliorer leur qualité de vie.

Durée :

Depuis 2008 et en cours

Documentation :

Outil développé dans le cadre de cette démarche :

- [Guide pour la création d'une association de lac](#)
- Guide de revégétalisation de la bande riveraine
- Cartable de Plan d'action de lac
- Carte de bassin versant de lac

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Plongez...dans votre lac Organismes : CARA

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Suite aux épisodes de cyanobactéries de nombreux lacs, la mise en place d'action visant l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs par les résidents est devenue une priorité.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens, associations de lac et municipalité.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Les lacs du territoire de la zone GIRE L'Assomption.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis plus de 5 ans.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, formation d'association, élaboration de plans d'action par les associations de lac pour prendre en main leur lac.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> · Rencontre avec les citoyens et les municipalités pour la remise de leur cartable de Plan d'action de lac en vue d'une prise en main du plan d'eau; · Soutien technique pour la création légale d'association de lac et l'élaboration d'une vision; · Rencontre de sensibilisation sur les problématiques des lacs (kiosque, rencontre de citoyen, etc.); · Rencontre avec diverses associations de lac et de municipalités en appui à leur plan d'action.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	<ul style="list-style-type: none"> · 25 lacs ciblés dans 9 municipalités, ces lacs et municipalités ont reçu un cartable de plan d'action de lac; · Un guide sur la revégétalisation a également été créé et distribués à plusieurs citoyens.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	<ul style="list-style-type: none"> · Le cartable de plan d'action de lac a été distribué à 25 lacs accompagné d'une foule de dépliants sur la qualité de l'eau, dont un guide sur la revégétalisation des rives; · Le cartable a été distribué en main propre aux associations de lac pour prendre le temps de bien leur expliquer son contenu et les encourager à accomplir des actions pour la santé de leur lac; · Un guide pour la création d'une association de lac a également été produit pour les accompagner pas à pas dans la création de leur association.

Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Un suivi a été réalisé avec l'Association du lac Siesta dans la création de leur association de lac.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le modèle pourrait être appliqué sur d'autres territoires ou même à l'échelle de la région administrative de Lanaudière.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Des bilans annuels se trouvent dans les rapports annuels de la CARA et dans le bilan des actions entrepris dans le cadre de l'Opération bleu-vert, disponible sur demande.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Le cartable de Plan d'action de lac a été distribué seulement aux lacs touchés par les fleurs d'eau d'algues bleu-vert, il serait intéressant d'en distribuer à toutes les associations de lac du territoire (manque de ressource).

Fiche 3 : Plan triennal d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau de la MRC Antoine-Labelle

Organisme et personne contact
MRC Antoine-Labelle (partenariat entre plusieurs organismes)
Brève description de la démarche :
<p>Soutien financier et technique aux associations de lacs pour des projets de sensibilisation, des projets de renaturalisation, de création d'aires de démonstrations, d'études de qualité de l'eau, pour l'adoption de réglementation et pour la formation des inspecteurs municipaux. Tous les partenaires (MRC, Municipalité, COBALI, etc.) adhèrent à la mise en œuvre d'un plan d'action dont le point de départ est la signature d'une déclaration commune et une invitation à tous les acteurs du milieu d'y adhérer. La population permanente, les villégiateurs et les visiteurs qui utilisent et jouissent des lacs et cours d'eau constituent les acteurs de premier niveau pour la protection de nos lacs et cours d'eau. Le plan se divise en trois volets :</p> <p>Volet Sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutien aux associations de riverains, aux propriétaires et aux municipalités pour la production de documents d'information et de sensibilisation;• Soutien technique et/ou financier pour les travaux de renaturalisation;• Soutien financier pour les coûts engendrés par la production de matériaux, l'embauche d'agents de sensibilisation, etc.;• Programme volontaire de renaturalisation;• Aire de démonstration;• Journée thématique. <p>Volet Connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutien aux associations de riverains et aux municipalités;• Aide technique pour la renaturalisation;• Études de caractérisation de la qualité des eaux;• Études biologiques et physicochimiques;• Inventaire des installations sanitaires;• Étude de caractérisation des rives;• Diffusion de la trousse des lacs;• Disponibilité d'expertise particulière en milieu terrestre et aquatique. <p>Volet règlementaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Adoption et application des mesures réglementaires concernant la tonte des végétaux en bordure de l'eau (programme volontaire);• Formation des officiers municipaux;• Contrôle des pesticides en zone riveraine (programme volontaire);• Contrôle accru des vidanges d'installations septiques.
But et objectif :
<ul style="list-style-type: none">• Concertation et partenariat;• Sensibilisation;• Plan d'action.
Durée :
2007 à 2009
Documentation :
Document du projet : - Plan triennal d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau de la MRC Antoine-Labelle - Bilan 2007-2009: Plan triennal d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau de la MRC Antoine-Labelle

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Plan triennal d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle Organismes : MRC Antoine-Labelle

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Besoin d'une démarche de sensibilisation sur l'importance d'intervenir dans les mesures de protection des lacs et des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens, association de lac et monde municipal.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle de la MRC qui regroupe 17 municipalités.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	3 ans (2007 à 2009).
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, 15/17 municipalités ont adoptées des règlements sur une base volontaire concernant la bande de protection riveraine dès la première année du plan et ils y a eu un accompagnement des associations de lac pour la revégétalisation des rives.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication entre tous les organismes du territoire de la MRC.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, plusieurs actions ont eu lieu en partenariat entre les municipalités, la MRC et les organismes œuvrant sur le territoire.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Formation du milieu municipal et adoption d'une réglementation concernant les bandes riveraines dans la majorité des municipalités; - Soutien aux associations de lac pour la renaturalisation (aide technique); - Collaboration citoyens-municipalité; - Inventaire des installations sanitaires (28 lacs) etc.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	La démarche visait 17 municipalités et ses citoyens.

Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Oui, distribution de 2000 fanions pour l'application des règlements sur les terrains riverains et distributions de dépliants d'information.
Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Un suivi de l'application des règlements adoptés sur la bande riveraine a été effectué.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le plan triennal d'action contient seulement de l'information générale sur le projet, il n'y a pas d'échéancier ou de détails sur les actions à entreprendre. Pour être exportable, la méthodologie devrait être plus détaillée.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Une description du projet existe tel qu'il a été présenté en 2007. On retrouve également un bilan des actions pour la durée du projet.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Renouveler et mettre à jour le plan d'action à l'échelle régionale.

Fiche 4 : Programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides

Organisme et personne contact
CRE Laurentides Mélissa Laniel, melissa.laniel@crelaurentides.org
Brève description de la démarche :
<p>Depuis 2006, le Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides est un programme clé en main offert aux municipalités de la région pour la protection de la santé des lacs.</p> <p>Une ressource technique est embauchée pendant la saison estivale afin de mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides et la municipalité. Cette ressource, appelée agent(e) de liaison est présente dans les bureaux municipaux pour une durée de 16 semaines, afin de réaliser différentes activités de concertation et communication, de caractérisation et acquisition de connaissance ainsi que de sensibilisation et transmission de l'information auprès des acteurs clés du territoire, plus précisément les riverains et associations de lacs. Le CRE recrute et embauche l'agent de liaison, le forme, le supervise, le rémunère et fournit le matériel nécessaire à la réalisation du mandat.</p>
But et objectif :
Fournir un accompagnement local plus soutenu et répondre à des besoins et demandes spécifiques des municipalités et associations de lacs du territoire, pour la protection de la santé des lacs. Ceci s'effectue par l'embauche d'une ressource supplémentaire présente directement dans les bureaux de la municipalité pour toute la durée du mandat.
Durée :
Depuis 2006
Documentation :
Site Web : http://www.crelaurentides.org/dossiers/eau-lacs/bleu-laurentides/soutien-technique Outils développés dans le cadre de la démarche : <ul style="list-style-type: none">- Plans directeurs de lacs- Codes d'éthique concernant la navigation- Politique des usages des lacs- Articles de sensibilisation- Présentations/conférences sur la santé des lacs- Etc.

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides Organismes : CRE Laurentides

Sujet	Critères	Commentaires	
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Les municipalités et associations ont manifesté le besoin d'un accompagnement plus soutenu et personnalisé pour la protection de la santé des lacs de leur territoire. Bien souvent, le CRE est interpellé afin d'améliorer la communication entre les associations de lacs et la municipalité.	
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Municipalités et associations de lacs.	
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Région des Laurentides.	
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis 2006. 9 ^e année de réalisation du projet.	
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui.	
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication	
	Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui.
		Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> · Embauche de 51 agents de liaison et participation de 22 municipalités ou organismes au programme de Soutien technique des lacs; · Rédaction de 22 plans directeurs de lacs; · Consultations publiques et groupes de travail pour l'élaboration de codes d'éthique concernant les usages des lacs; · Réalisation d'une politique municipale des usages des lacs; · Réalisation de tournées porte-à-porte de sensibilisation sur plus d'une centaine de lacs; · Création d'une vingtaine d'associations de lacs, etc.
Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?		Participation de 22 municipalités ou organismes au programme de Soutien technique des lacs. Dans le cadre du Soutien technique des lacs, plus de 30 000 personnes ont été rejointes et plus de 29 000 dépliants ont été distribués.	
Analyse de la démarche	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Oui. Voir les rapports d'activités des agents de liaison du Soutien technique des lacs qui sont disponibles en ligne.	

Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	N/A car le projet est toujours en cours.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Oui.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Oui. Les rapports d'activités des agents de liaison du Soutien technique des lacs sont produits annuellement et disponibles en ligne. Le bilan annuel du Soutien technique des lacs est également intégré au bilan de Bleu Laurentides. Les activités de 2005-2011 ont également été compilées.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Favoriser le transfert du projet et améliorer la diffusion hors région. Bonifier la démarche avec celles d'autres partenaires hors région.

Fiche 5 : Mise en place d'un plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Organisme et personne contact
CREDD du Saguenay Lac Saint-Jean et collaborateurs
Brève description de la démarche :
<p>Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) a coordonné un Comité de travail régional sur la problématique de la prolifération des algues bleu-vert. Le mandat du groupe était d'élaborer un Plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert.</p> <p>Chaque partenaire (MRC, municipalités, ministères, associations et citoyens) a un rôle à jouer dans ces interventions, c'est donc un important travail de concertation qui a été défini. Le Plan en est donc à sa mise en œuvre depuis 2008 et plusieurs actions sont entreprises ou ont déjà été réalisées, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none">• Campagne d'échantillonnage régionale;• De l'aide pour revégétaliser les bandes riveraines (outil et conseil);• Soutien pour la formation d'association de lac;• Implication des guides touristiques de la région dans la lutte contre les cyanobactéries, etc. <p>Les partenaires financiers de cette démarche sont les MRC du Fjord-du-Saguenay, Lac-Saint-Jean Est et Maria-Chapdelaine, la Ville de Saguenay, la Conférence régionale des élus et le MDDEP. Ce plan de prévention a été remis en février 2009 à tous les membres du Comité de travail, de même qu'à toutes les municipalités de la région.</p>
But et objectif :
<p>But : Modifier rapidement les pratiques, les comportements et les infrastructures qui engendrent la prolifération des algues bleu-vert, dans le but de protéger la santé des plans et cours d'eau du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la qualité des écosystèmes aquatiques, les usages de l'eau et la santé publique.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">• Contrôler et réduire les apports en phosphore;• Favoriser la concertation pour agir plus efficacement et de rendre disponible de façon adéquate;• Fournir une information juste et transparente aux populations de la région et de l'extérieur.
Durée :
2008-2013
Documentation :
<ul style="list-style-type: none">- Plan de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay-Lac-Saint-Jean- Former une association de lac : un mode d'emploi

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Mise en place d'un plan régional de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay-Lac-Saint-Jean Organismes: CRE Saguenay-Lac-Saint-Jean et collaborateurs

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	La conclusion issue d'un forum régional sur la problématique des algues bleu-vert est la nécessité de mettre sur pied un groupe de travail régional ayant pour mandat de structurer des actions de lutte et de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert sur le territoire.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens, milieu municipal, agricole, industriel, tourisme, etc.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis 2008.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui. Ce plan d'action a permis aux intervenants du milieu de mettre en place plusieurs actions pour lutter contre la prolifération des algues bleu-vert.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation /amélioration des connaissances et concertation/communication.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, diffusion d'information juste et transparente via son site Internet, création de comité en environnement au sein des villes, campagne d'échantillonnage de l'eau etc.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Formations sur les algues bleu-vert à des guides touristiques; - Présence à des kiosques dans les marinas; - Création d'un site Internet comme moyen de diffusion de l'information; - Création de comité en environnement dans plusieurs municipalités; - Concertation des acteurs du milieu.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	Actions réparties dans 4 MRC, plusieurs municipalités et association de lac.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Création d'un site Internet regroupant l'information sur les algues bleu-vert, création d'un dépliant sur la formation d'une association de lac, remise de 500 affichettes de bandes riveraines.
	Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Un suivi des actions entreprises dans le cadre du plan d'action est effectué à toutes les années par l'OBV.

Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le modèle est exportable pour d'autres régions ou à une échelle plus grande, cependant presque tous les CRE ont leur propre plan d'action pour lutter contre les algues bleu-vert.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Le plan d'action est disponible via le site Internet créé pour diffuser l'information sur les algues bleu-vert.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Voir à l'application du plan d'action à l'échelle de tout le territoire.

Fiche 6: Conservation volontaire des lacs en villégiature, vers une prise en main du milieu

Organisme et personne contact
OBV Nord-Est du Bas-Saint-Laurent Véronique Pinard, 418-724-5154 poste 220, bassin@obv.nordestbsl.org
Brève description de la démarche :
<p>Une fois les principaux lacs de villégiature de notre zone identifiés (principal critère : nombre de résidences dans la bande riveraine), l'OBV procèdent (lorsqu'il y a du financement) à une caractérisation environnementale sommaire du lac et de son bassin versant (qualité de la bande riveraine, substrat dans le pourtour du lac, quantification/description des herbiers aquatiques, qualité de l'eau du lac et/ou des tributaires, utilisation du sol du bassin versant du lac, caractérisation de la berge des principaux tributaires du lac (parfois)). Les résultats sont présentés (format papier et présentation PowerPoint) aux riverains dans le cadre d'une rencontre d'information au printemps. L'organisme incite alors les gens à se créer une association de riverains (s'il n'y en a pas) et à s'inscrire au Réseau de surveillance volontaire des lacs. Les outils nécessaires leur sont donnés ainsi qu'un appui professionnel et technique.</p> <p>Dans un 2^e temps, lorsque les riverains sont d'accord et qu'il y a du financement, l'OBV retourne l'année suivante caractériser une par une les propriétés autour du lac (positionnement/état sommaire de l'installation septique, aménagements positifs/négatifs dans la bande riveraine, qualification de la végétation dans la bande riveraine). Des photos sont prises et des croquis sont faits. Grâce à ces informations, une fiche de recommandations personnalisées est rédigée pour chaque propriétaire riverain. Ensuite, l'OBV crée un cahier du villégiateur qui comprend : une section vulgarisée sur le fonctionnement des lacs en général, toutes les informations pertinentes recueillies sur le lac du riverain, les recommandations personnalisées, des méthodes de plantation et une liste de végétaux recommandés en bande riveraine.</p> <p>À la fin du cahier, l'OBV inclus une entente de conservation volontaire qui doit être signée par le riverain s'il veut avoir son cahier. Cette entente sans valeur juridique a pour objectif de rassembler les riverains autour d'un objectif commun, la santé de leur lac. L'OBV tient à jour une liste des signataires. Par leur signature devant les autres riverains de leur lac, chaque riverain s'engage individuellement et collectivement à respecter le plus possible les recommandations du cahier et reconnaît que son lac est un milieu sensible qui doit être protégé pour les générations actuelles et à venir.</p> <p>Le cahier et une multitude de dépliants sont remis dans le cadre d'une autre rencontre d'information ayant lieu durant l'été alors que la plupart des riverains (permanents ou saisonniers) risque d'être là.</p>
But et objectif :
<ul style="list-style-type: none">• Informer (Diffuser le bilan de santé des lacs de villégiature caractérisés);• Sensibiliser les acteurs locaux et les villégiateurs sur les impacts du développement de la villégiature et des autres usages sur la qualité de l'eau;• Initialiser une prise de conscience, un changement de certaines pratiques;• Que les gens se connaissent. Peu de riverains se connaissent réellement alors qu'ils partagent tous la même vue, le même lac;• Supporter les villégiateurs dans la prise en main de leur plan d'eau et initialiser la création d'une association de riverains;• Initialiser l'inscription au RSVL.

Durée :

Depuis 2006, répartie en plusieurs phases

Documentation :

Document du projet :

[Conservation volontaire des lacs en villégiature, vers une prise en main du milieu](#)

Outils développés pour encadrer les citoyens :

- [Cahier du villégiateur](#)
- [Exemple de recommandation](#)
- [Entente de conservation volontaire](#)

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Conservation volontaire des lacs en villégiature, vers une prise en main du milieu

Organismes : OBV Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Oui, le projet a débuté avec la caractérisation des lacs d'une seule MRC puis s'est étendu à chacune des MRC du territoire pour une prise en main des lacs de la région.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Dans 5 MRC du territoire de l'OBV.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Plus de cinq ans.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, des plans personnalisés et des conseils ont été donnés aux riverains des lacs participants pour leur permettre d'entreprendre la revégétalisation de leur rive par eux-mêmes.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication)?	Sensibilisation/ information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, les riverains ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de bande riveraine pour une prise en charge des plans d'eau (via une entente de conservation volontaire).
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - La caractérisation de plusieurs plans d'eau; - La réalisation de bilan de santé pour les lacs; - La signature d'entente de conservation où les gens s'engagent sur l'honneur à suivre les recommandations émises par l'OBV; - La présence d'un professionnel sur le terrain pour mieux conseiller les citoyens.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	<ul style="list-style-type: none"> - 8 MRC. - 61 lacs visités - 2100 riverains visés.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Oui, production et distribution d'un cahier du villégiateur décrivant le portrait du lac et les bonnes pratiques pour les riverains ainsi qu'un document d'observation et de recommandations associées aux propriétés riveraines.

Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Il n'y a pas de suivi qui a été réalisé par manque de financement.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le projet n'est pas spécifique à cette région, il pourrait très bien être appliqué par d'autres OBV à condition d'avoir les ressources financières et humaines.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Une description du projet comprenant un bilan des actions est disponible dans la section documentation ainsi que des exemples de recommandations et de formulaire d'entente de conservation.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Assurer un suivi. Faire coordonner les projets de sensibilisation des bonnes pratiques et d'aménagement des rives avec l'application de la réglementation municipale, réaliser le projet en partenariat avec les municipalités.

Fiche 7 : Plan d'action régional pour la lutte et la prévention des floraisons d'algues bleu-vert au Bas-Saint-Laurent

Organisme et personne contact

CRE du Bas-Saint-Laurent et collaborateurs

Brève description de la démarche :

Le CRE BSL assume la coordination des activités, le secrétariat et l'administration du plan d'action régional et en suivant les directives du comité directeur. Le financement accordé a permis de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action tel que défini à la suite de trois forums organisés au Bas-Saint-Laurent en 2008 pour adapter régionalement certaines dispositions du plan d'action gouvernemental de la lutte aux cyanobactéries. Le CRE BSL avait obtenu également une participation financière de la CRÉ BSL et des contributions en nature de la part des OBV.

Le plan régional prévoit plusieurs activités et interventions publiques pour informer et sensibiliser les citoyens, les acteurs de l'eau et les élus. Avec la collaboration soutenue des OBV, plusieurs mesures ont pu connaître un rayonnement sur l'ensemble du territoire et ont permis de décentraliser efficacement la mise en œuvre des plans d'action gouvernementaux et régionaux.

Le plan consiste à mettre de l'avant des actions contre les floraisons d'algues bleu-vert selon trois enjeux :

1. Améliorer les connaissances pour mieux agir (promouvoir et augmenter le nombre de lacs inscrits au RSVL, favoriser la concertation et le partage d'expérience, caractériser les rives, etc.);
2. Prévention contre les apports de phosphores aux plans d'eau (sensibiliser sur la réglementation, développer des outils de planification et d'intervention concernant l'application de la Politique, etc.);
3. Sensibilisation, prévention et protection de la santé publique (Sensibilisation du « grand public », élaborer avec les MRC et les municipalités un modèle de développement durable, etc.).

Les principales actions sur lesquelles le CRE BSL a travaillé en 2012-2013 touchent les mesures suivantes du plan d'action régional:

- Répertorier les principales actions de lutte aux cyanobactéries entreprises dans la région;
- Rendre disponible l'information, les outils de sensibilisation et d'action sur les cyanobactéries par le biais notamment d'un portail régional : bilan régional du MDDEFP, suivi visuel, contacts et références utiles, RSVL, trousse des lacs, etc.;
- Réaliser une carte de susceptibilité des plans d'eau à partir d'une méthode de caractérisation des lacs touchés par des épisodes récurrents élaborée par les OBV;
- Promouvoir la notion de capacité de support des lacs dans les plans de développement;
- Sensibiliser les municipalités concernant la vidange et l'inspection des installations septiques et tenir un inventaire des municipalités ayant une réglementation à cet effet;
- Faciliter la mise en application de la Politique de protection des rives par les municipalités.

La mise en œuvre du plan d'action régional a impliqué plusieurs travaux de recherche documentaire, d'inventaires, de contacts avec les acteurs de l'eau, de consultations, de mises à jour de données, de promotion d'activités de sensibilisation, d'information, de rédaction de communiqués et d'articles, ainsi que la gestion d'un portail Web régional sur les algues bleu-vert hébergé par le CRE BSL.

But et objectif :

Améliorer les connaissances, faire de la prévention contre les apports de phosphores aux plans d'eau, sensibilisation, prévention et protection de la santé publique.

Durée :

2008-2013

Documentation :

Document : [Plan d'action du comité directeur pour la lutte et la prévention des floraisons d'algues bleu-vert au Bas-Saint-Laurent de 2008 à 2011](#)

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche: Plan d'action régional pour la lutte et la prévention des floraisons d'algues bleu-vert au Bas-Saint-Laurent

Organismes porteurs: CRE du Bas-Saint-Laurent et collaborateurs

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Ce plan d'action fait suite à la tenue de trois forums régionaux qui ont eu lieu à Notre-Dame-du-Lac, Rimouski et Sayabec vers la mi-juin 2008 et auxquels plus de 100 personnes issues du monde agricole, forestier, municipal et d'associations de riverains ont participé.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens, milieu municipal, forestier, agricole, etc.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle de la région administrative.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Le projet était prévu pour 2008-2011, mais a été poursuivi en 2013.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, même si les principales actions reposaient sur la sensibilisation (axées principalement sur la mise en place d'action par les municipalités).
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un site Internet commun aux différents intervenants et rendant disponible l'information sur les cyanobactéries; - Création d'un portail régional des algues bleu-vert contenant plusieurs informations sur les algues bleu-vert ainsi qu'un répertoire des ressources et des actions régionales de lutte à l'eutrophisation; - Activités de formation sur les cyanobactéries; - Sensibilisation des municipalités pour l'application d'une réglementation (bande riveraine).
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	3 MRC (Kamouraska, de la Mitis, Rimouski-Neigette).
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	<ul style="list-style-type: none"> - Dépliants sur la formation d'association de lac (disponible sur le site Internet); - Atelier d'information sur les algues bleu-vert pour les instances municipales, etc.
	Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	L'information n'est pas disponible sur les suivis.
	Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le plan d'action contient seulement de l'information générale sur le projet, il n'y a pas d'échéancier ou de détails sur les actions à entreprendre. Pour être exportable, la méthodologie devrait être plus détaillée.

De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	De la documentation est disponible via le site Internet du CRE.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Une description plus détaillée des différentes actions du projet (municipalité touchée, détails etc.) permettrait à la démarche d'être plus facilement exportable. Les principales activités du plan d'action visent la sensibilisation, il faudrait mettre l'accent sur les actions que pourraient entreprendre les acteurs du milieu de l'eau.

Fiche 8 : SensibilisAction des riverains de la rivière Sainte-Anne

Organisme et personne contact
CAPSA, Environnement Canada, Municipalité de Saint-Alban et Action Plan d'Eau Plein Air
Brève description de la démarche :
<p>Le projet de SensibilisAction des riverains de la Rivière Sainte-Anne à Saint-Alban favorisait la sensibilisation par l'action. Cette approche active et mobilisatrice a été effectuée avec l'aide d'Environnement Canada, la municipalité de Saint-Alban et d'Action Plan d'Eau Plein Air.</p> <p>La sensibilisation se concentrait sur l'importance de la protection des rives et sur les actions pouvant être entreprises par les utilisateurs nautiques afin d'assurer la bonne santé de leur rivière et lacs à long terme et d'atténuer les impacts des diverses activités sur le lac. La démarche proposée mettait majoritairement l'emphase sur le phénomène d'érosion accru dans ce secteur.</p> <p>La réalisation du projet incluait des activités stratégiques de responsabilisation permettant de sensibiliser, éduquer, conscientiser et activer les utilisateurs de l'eau. Un panneau de sensibilisation sur les règles de bonne conduite nautique a été installé près de la rampe de mise à l'eau de Saint-Alban. Des tournées de sensibilisation ont également eu lieu. Quatorze lacs ont été caractérisés concernant les berges, les relevés physico-chimiques et l'évaluation du littoral. Au niveau du soutien aux associations de lac, l'équipe a procédé à un transfert d'information vers les associations. Elle était présente aux assemblés, accompagnait les associations dans l'adhésion au RSVL etc. Pour le programme de revégétalisation, plusieurs ateliers techniques ont été réalisés. Des centaines de boutures et d'arbustes ont été plantés grâce à une implication volontaire et monétaire des riverains. Un guide du riverain a également été réalisé, spécifique à chacun des lacs et distribué pour chaque riverain.</p> <p>La deuxième phase consistait à faire un suivi des plantations qui avaient été réalisées durant l'été 2010. Le taux de survie a été au-delà de 95 %.</p> <p>Les retombées du projet ont permis des travaux complémentaires, des liens, un réseautage et une communication entre les associations, une mise à niveau pour tous (municipalité, promoteur, riverains, association de lac, commerce etc), la création de nouvelles associations de lac et une mobilisation plus efficace.</p>
But et objectif :
Sensibiliser, Éduquer, Conscientiser et Activer les utilisateurs de l'eau
Durée :
2006-2011
Documentation :
Présentation du projet : SensibilisAction des riverains de lacs à l'échelle du bassin versant

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : SensibilisAction des riverains de la rivière Sainte-Anne

Organismes: CAPSA et collaborateurs

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Il y avait un besoin de bien informer les riverains des enjeux entourant les lacs de villégiature et de réaliser ensuite certaines actions concrètes de protection comme la revégétalisation des berges.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyen et municipalité.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle du bassin versant.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	De 2006 à 2011.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Via le guide du riverain et une présence accrue de l'organisme auprès des associations de lac, les acteurs ont été accompagnés sur tous les aspects du projet.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Les objectifs ont été atteints.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de centaines de propriétaires; - Caractérisation de 14 lacs touchés; - Revégétalisation des berges; - Adhésion au RSVL et soutien aux associations de lac.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	Plus de 1000 riverains sensibilisés, sur 20 lacs du territoire de l'OBV.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Oui, un guide du riverain a été créé et distribué (864 exemplaires en 2006).
	Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Un suivi a été réalisé suite à la revégétalisation des rives pour s'assurer de la survie des plants.

<p>Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?</p>	<p>Le projet peut être réutilisable par un autre organisme, cependant, la documentation disponible donne peu d'information sur la démarche.</p>
<p>De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?</p>	<p>Des présentations Powerpoint et de l'information se trouvent sur le site Internet de l'OBV.</p>
<p>Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?</p>	<p>La poursuite de la démarche de sensibilisation par l'action par les intervenants du milieu. Une description plus détaillée de la méthodologie du projet permettrait à la démarche d'être plus facilement exportable.</p>

Fiche 9 : Projet d'accompagnement des municipalités du Témiscamingue : Relevé sanitaire/ caractérisation des rives

Organisme et personne contact
OBVT et MRC de Témiscamingue Ambroise Lycke, 819-629-5010 #2, ambroise.lycke@obvt.ca
Brève description de la démarche :
<p>Ce projet pilote d'accompagnement visait à répondre aux besoins spécifiques émis par certaines municipalités du Témiscamingue, en ce qui concerne l'application du <i>règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> (c. Q-2, r.22).</p> <p>N'ayant pas les ressources nécessaires pour appliquer la réglementation, plusieurs petites municipalités du Témiscamingue ont interpellé la MRC de Témiscamingue (MRCT) et l'OBVT afin de leur venir en aide, tant au niveau de l'expertise que du développement d'outils de gestion adaptés. Au printemps 2012, quatre municipalités du Témiscamingue ont répondu positivement à l'offre de service d'accompagnement proposé par l'OBVT pour réaliser un relevé sanitaire sur 187 propriétés isolées ainsi que la caractérisation de leur rive, le cas échéant.</p> <p>En parallèle, grâce au financement de la MRC, l'OBVT a développé des outils communs, dont entre autres une base de données pour traiter les informations recueillies lors du relevé sanitaire. Adapté à la réalité régionale, cet outil commun permet notamment de gérer les installations septiques, la demande et l'émission des permis, l'historique de vidange ainsi que la conformité des installations, les cas problématiques de contamination, la priorisation des interventions, l'état des bandes riveraines, etc.</p> <p>La connaissance plus raffinée de l'état de la situation prévalant à un temps donné dans un secteur donné est une étape essentielle afin d'amener les différents acteurs (MRC, municipalités et propriétaires) à réfléchir aux façons optimales d'aborder les problématiques liées à la gestion responsable des rives et des eaux usées.</p>
But et objectif :
Assurer une meilleure gestion des installations septiques et des bandes riveraines.
Durée :
2011-2013
Documentation :
Document du projet : Présentation Powerpoint expliquant la démarche Description du projet : Relevé sanitaire / caractérisation des rives : un projet d'accompagnement de municipalités du Témiscamingue

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Projet d'accompagnement des municipalités du Témiscamingue Organismes : OBVT et MRC de Témiscamingue

Sujet	Critères	Commentaires	
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Besoin spécifique émis par les municipalités la MRC de Témiscamingue en ce qui concerne l'application du Q-2, r.22 et de la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i> .	
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Milieu municipal	
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	MRC de Témiscamingue	
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis deux ans et en cours.	
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, accompagnement des municipalités vers une prise en charge autonome des relevés sanitaires et de la caractérisation des rives (formation et base de données accessible).	
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances des installations septiques et des bandes riveraines sur le territoire et concertation entre les municipalités participantes de la MRC de Témiscamingue.	
	Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, les municipalités sont formées et outillées pour prendre en charge les relevés sanitaires et la caractérisation des rives.
		Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'outils tels qu'une banque de donnée; - Développement d'une expertise spécialisée par l'OBV; - Accompagnement de 4 municipalités dans les relevés sanitaires et bandes riveraines; - Passage à l'action et sensibilisation des citoyens (vidange de leur fosse, prise de conscience de leur impact sur l'environnement).
		Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	<ul style="list-style-type: none"> - Quatre municipalités ont participé au projet; - Des relevés sanitaires ainsi que la caractérisation des rives ont été réalisés sur environ 190 résidences.
		Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Consignation de l'ensemble des données dans une base de données complète et accessible par les municipalités.

<p>Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?</p>	<p>Le suivi est effectué par l'inspecteur de la municipalité puisque c'est la municipalité qui applique la réglementation pour les installations sanitaires et les bandes riveraines.</p>
<p>Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?</p>	<p>La démarche peut s'appliquer à toutes les municipalités désirant prendre en main les relevés sanitaires et la caractérisation des rives des lacs de leur territoire, à condition d'y allier une volonté politique (application d'une réglementation) et de disposer des moyens financiers pour payer les ressources humaines et la formation offerte par l'OBV.</p>
<p>De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?</p>	<p>Une présentation PowerPoint explique bien le projet et de l'information est disponible sur le répertoire des expériences du ROBVQ.</p>
<p>Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?</p>	<p>Bien que la formation théorique du personnel travaillant sur le terrain soit essentielle à la réussite d'un projet similaire, un OBV aurait avantage à mettre également l'emphase sur l'aspect pratique de la formation, tout particulièrement en ce qui concerne le relevé sanitaire.</p>

Fiche 10 : Mise sur pied d'un plan régional pour contrer les cyanobactéries

Organisme et personne contact
GROBEC, COPERNIC et CRE du Centre du Québec
Brève description de la démarche :
<p>Pour une cinquième année consécutive, COPERNIC, GROBEC et CRE du Centre du Québec ont mis sur pied, conjointement, un plan d'action régional afin de lutter contre la prolifération des cyanobactéries sur leurs territoires respectifs. Ces actions s'inscrivent dans quatre volets :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Sensibilisation</u> : formation, conception d'outils d'information, etc.• <u>Surveillance et suivi</u> : caractérisation de plan d'eau, constat visuel de cyanobactéries, etc.• <u>Restauration</u> : distribution d'arbres et d'arbustes, rencontre d'information au citoyen, etc.• <u>Plan directeur de l'eau (PDE)</u> : communiqué de presse, article de journal, etc. <p>Le plan d'action régional pour contrer les cyanobactéries est actif dans la région :</p> <ul style="list-style-type: none">• Distribution d'outils adaptés ciblant la revégétalisation des bandes riveraines : Liste végétaux recommandés et techniques de plantation 📄, Le bouturage du saule 📄, etc.;• Service de visites-conseils et schémas personnalisés gratuits visant l'aménagement de bandes riveraines végétales;• Conférences et activités de sensibilisation familiales sur les cyanobactéries, la revégétalisation des bandes riveraines et les actions à réaliser pour améliorer la santé de son lac;• Caractérisation des plans d'eau;• Campagne de distribution d'arbres pour la revégétalisation des bandes riveraines;• Journée d'information technique : Des actions ciblées pour une gestion des cours d'eau éclairée 📄 Rôles, responsabilités et moyens d'action des municipalités pour la protection des lacs et cours d'eau 📄;• Création d'outils de sensibilisation complémentaires;• Projet de bandes riveraines végétales démonstratives;• Rencontres de sensibilisation sur les cyanobactéries et journée d'information technique afin d'outiller les municipalités et autres acteurs pour limiter leurs impacts sur le milieu hydrique et les écosystèmes associés.
But et objectif :
<ul style="list-style-type: none">• Soutien des associations et des municipalités dans l'action.
Durée :
Depuis 2008 et en cours.
Documentation :
Document du projet, Bilan des actions du plan régional pour contrer les cyanobactéries .

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Mise sur pied d'un plan régional pour contrer les cyanobactéries
 Organismes : GROBEC, COPERNIC, CRE du Centre-du-Québec

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Contrer les cyanobactéries sur leurs territoires d'intervention.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens, associations de lac et milieu municipal.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle des bassins versants GROBEC et COPERNIC.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis plus de 5 ans.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, un chargé de projet rencontrait les citoyens pour leur fournir des conseils accompagnés d'un plan d'aménagement et de feuillets de recommandations personnalisés.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/ amélioration des connaissances et concertation/communication.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, accompagnement des citoyens dans l'action pour la revégétalisation des rives et formations techniques aux municipalités.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien dans l'action via, entre autres, des visites-conseil aux riverains pour l'aménagement de bandes riveraines; - Formations techniques pour les municipalités; - Campagnes de distribution d'arbres; - Conférences et activités de sensibilisation familiales sur les cyanobactéries; - Caractérisation des plans d'eau; - Projet de bandes riveraines démonstratives.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	<ul style="list-style-type: none"> - 965 visites-conseil; - 270 schémas et recommandations sur la bande riveraine; - 664 personnes ont assisté aux formations pour outiller le monde municipal et les autres acteurs.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Plusieurs outils ont été créés dans le cadre de cette démarche. Depuis 2008, c'est plus de 2400 dépliants informatifs ou de sensibilisation qui ont été distribués lors des visites-conseil ou autres activités de sensibilisation.

Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Un suivi a été réalisé chez les propriétaires qui possédaient un plan de revégétalisation.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Ce projet regroupe toutes les actions entreprises par les OBV pour la lutte contre les algues bleu-vert cependant, le modèle de démarche manque un peu de structure. Pour être exportable et réutilisable, il faudrait avoir une idée plus claire et précise de la priorisation des projets.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Plusieurs informations se trouvent sur le site Internet de GROBEC, dont le bilan des réalisations sur 5 ans (2007-2012). L'information y est très sommaire par contre.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Voir à l'application du plan d'action à l'échelle de tout le territoire.

Fiche 11: Des golfs plus verts que jamais

Organismes et personne contact
MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut, Abrinord, AGIR pour la Diable, Accord Laurentides, CRE des Laurentides, SADC des Laurentides. Alexia Couturier (acouturier@abrinord.qc.ca)
Brève description de la démarche :
<p>Des golfs plus verts grâce aux MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut. Afin de préserver la qualité de l'eau sans nuire à l'activité économique de la région, les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont produit des plans de renaturalisation des rives spécifiques à chaque terrain de golf présent sur leur territoire. Ces plans ont été développés de concert avec les propriétaires de terrains de golf afin que la jouabilité des parcours soit respectée. Pour assurer la réussite de ce projet, les MRC se sont associées à un consortium d'organismes, dont deux OBV : Abrinord et AGIR pour la Diable.</p> <p>Des outils de sensibilisation : Les OBV et leurs partenaires tenaient à valoriser ce projet et ont proposé d'aider pour élaborer une série d'outils de sensibilisation (enseignes triangulaires « Bande riveraine au travail » apposées en rives, panneaux de sensibilisation, affichettes pour les voitures) pour permettre aux golfeurs de mieux comprendre la démarche entreprise. Aujourd'hui, les golfeurs ont la chance de parcourir des terrains de golf qui, sans affecter le potentiel récréatif du site, permet à la bande riveraine de se régénérer.</p> <p>Un partenariat gagnant pour tous : Grâce à ce partenariat, qui a été souligné par la signature d'ententes de bassin, les MRC ont pu mettre en œuvre l'application des plans de revégétalisation avant l'adoption de mesures règlementaires spécifiques. Pour les propriétaires de terrain golfs, ils ont bénéficié d'un soutien technique et financier pour la production d'outils de sensibilisation qui permettent à leur clientèle de mieux comprendre les bienfaits de maintenir la végétation en rives pour préserver la santé des lacs et cours d'eau. Enfin pour les OBV, ce projet permet non seulement d'atteindre certains objectifs inscrits au plan directeur de l'eau (PDE), mais constitue un bel exemple de projet réalisé de manière intégrée où chacun a son rôle à jouer.</p> <p>Un projet qui fait des petits : Abrinord poursuit la promotion de ce projet et les outils de sensibilisation développés afin que d'autres MRC et terrains de golf s'inspirent de ce bel exemple qui est le résultat d'une négociation gagnante-gagnante afin de concilier deux sphères du développement durable : l'économie et l'environnement.</p>
But et objectif :
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de la qualité de l'eau;• Outiller les acteurs;• Concertation.
Durée :
Début : 2009 et le projet est toujours en cours
Documentation :
Description du projet : Des golfs plus verts que jamais! Outil produit : Affiche : Plus vert que jamais!

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Des golfs plus verts que jamais! Organismes: MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut, Abrinord, AGIR pour la Diable, Accord Laurentides, CRE des Laurentides, SADC des Laurentides.

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Oui, besoin d'accompagnement des golfs pour les projets de renaturalisation suite à l'implantation d'une réglementation pour protéger les bandes riveraines des MRC.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Les propriétaires de terrains de golfs.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle de deux MRC (MRC des Laurentides et des Pays-d'en-haut).
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis 5 ans.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, les golfs participants protègent la bande de protection riveraine.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, concertation/communication.
	Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?
Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?		- Plans de renaturalisation spécifiques pour chaque terrain de golf réalisés de concert entre les différents acteurs; - Distribution d'outils de sensibilisation pour les golfeurs.
Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?		14 terrains de golfs ont bénéficiés de plans de revégétalisation.
Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?		Oui, des plans de renaturalisation personnalisés ont été distribués ainsi que des affichettes dans les voiturettes de golfs, des affiches de bandes riveraines au travail et des panneaux de sensibilisation dans les golfs.

Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Un suivi est effectué une fois par année par l'OBV ou la MRC participante.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	L'organisme travaille présentement à exporter son projet vers d'autres MRC.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Une description du projet et les différents outils utilisés sont disponibles sur le site Internet d'Abrinord.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Étendre le projet à tous les golfs du territoire de l'organisme.

Fiche 12 : Escouade Lacs

Organisme et personne contact
Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin Véronique Brochu, vbrochu@cbetchemin.qc.ca
Brève description de la démarche :
<p>Le Conseil de Bassin de la rivière Etchemin (CBE) a créé une Escouade Lacs, une équipe chargée de sensibiliser la population riveraine des lacs et de réaliser un diagnostic complet des bandes riveraines. En collaboration avec les municipalités, la première Escouade Lacs du CBE s'installe, en 2009, au lac Etchemin et Pouliot (municipalité de Lac-Etchemin). L'Escouade lacs s'installe ensuite au lac Baie d'Or (Ville de Lévis), au lac Pierre-Paul (municipalité de Saint-Nérée) et au lac O'Neil (municipalité de Frampton).</p> <p>L'Escouade Lacs est un service offert aux lacs du bassin versant de la rivière Etchemin. Les riverains et les associations de lac intéressés contactent l'OBV et celle-ci effectue une visite terrain. Par la suite, un cahier du riverain personnalisé est remis, en même temps que différents dépliants sur l'aménagement des bandes riveraines ou tout autre document pertinent pour le propriétaire. Les riverains sont libres de mettre en œuvre ces recommandations. Quelques années plus tard, l'équipe d'Escouade Lac peut être amenée à effectuer un suivi de ces propriétés à la demande des riverains.</p> <p>L'Escouade Lacs a réalisé, à la demande de la Municipalité du Lac-Etchemin, une caractérisation des rives pour toutes les propriétés riveraines dans le but de sensibiliser les riverains en vue d'un règlement concernant la renaturalisation des rives dégradées ou artificielles du lac Etchemin.</p> <p>Au cours du premier été, l'Escouade Lacs a organisé des réunions à l'intention des propriétaires riverains, dans lesquelles elle a expliqué de façon générale l'importance des bandes riveraines et l'équipe a donné un ensemble de conseils pour entretenir son terrain. L'ensemble des propriétés riveraines de la municipalité du Lac-Etchemin ont été visitées en 2009 et des cahiers de propriétaires riverains ont été réalisés et transmis à tous les propriétaires. Un répertoire photographique est également réalisé pour une meilleure application de la réglementation municipale. Un suivi visuel à partir du lac a été réalisé en 2012 par l'OBV. Finalement, la municipalité de Lac-Etchemin a adopté en 2013 son règlement sur les bandes riveraines et veillera à faire le suivi de l'état des rives par elle-même. La municipalité a aussi décidé d'ajouter une clause au guide du propriétaire riverain remis par l'équipe de l'Escouade Lacs. Les propriétaires auront deux ans pour se mettre en conformité avec les suggestions émises par l'OBV.</p>
But et objectif :
<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population riveraine à la gestion intégrée de l'eau et à la protection des lacs;• Avoir un état précis de l'état des bandes riveraines des lacs;• Lutter contre l'apparition des cyanobactéries;• Restaurer et maintenir une eau de qualité.
Durée :
À chaque été depuis 2009
Documentation :
Document: <ul style="list-style-type: none">- L'Escouade Lacs- Suivi de l'état des berges du lac Etchemin Bilan 2009-2012

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Escouade Lacs

Organismes : Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	La démarche est issue d'un besoin de la municipalité de Lac-Etchemin de connaître l'état des rives du lac Etchemin et de sensibiliser et d'informer les riverains sur les travaux de revégétalisation.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens riverains et milieu municipal.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Plusieurs lacs de 4 municipalités du territoire de l'OBV.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis 5 ans.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	- Oui, les citoyens sont accompagnés dans l'aménagement de leur rive par l'OBV; - La Municipalité de Lac-Etchemin a également passé à l'action en adoptant son règlement sur les bandes riveraines et assure maintenant elle-même le suivi de l'état des rives.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, plusieurs citoyens sont rencontrés et sensibilisés tandis qu'un portrait de l'état des rives peut être remis à la municipalité.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	- L'amélioration de la qualité des bandes riveraines pour le lac Etchemin. Les citoyens ont mis en application les conseils personnalisés retrouvés dans les cahiers du propriétaire; - Le passage à l'action de la municipalité de Lac-Etchemin dans l'application de son règlement et le suivi de l'état des rives du lac Etchemin; - L'Accès aux données récoltées par l'organisme pour les municipalités.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	Plus de 300 propriétaires riverains ont été rencontrés et conseillés sur l'aménagement de leur rive dans 4 municipalités.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	- Des cahiers du riverain personnalisés ont été produits; - Plusieurs dépliants sur l'aménagement des rives ont également été distribués aux riverains.

<p>Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Selon la demande des riverains, l'équipe de l'Escouade Lacs peut être amenée à faire des suivis auprès des propriétaires déjà rencontrés; - À la demande de la Municipalité du Lac-Etchemin, un suivi a été réalisé pour le lac Etchemin en 2012 pour vérifier l'état des rives; - En 2013, c'est la municipalité elle-même qui effectuera ce suivi dans le but d'appliquer sa réglementation.
<p>Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?</p>	<p>Le projet n'est pas spécifique à cette région, il pourrait très bien être appliqué par d'autres OBV. Cette démarche correspond à un besoin des citoyens d'être accompagné dans l'aménagement de leur rive de manière plus personnalisée.</p>
<p>De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?</p>	<p>Un bilan 2009-2012 pour le suivi de l'état des berges du lac Etchemin est disponible et une brève description du projet est disponible sur le site Internet de l'OBV.</p>
<p>Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?</p>	<p>Étendre le projet à toutes les municipalités du territoire de l'OBV.</p>

Fiche 13 : Projet de renaturalisation des berges de la MRC de Témiscamingue

Organisme et personne contact
CRE Abitibi-Témiscamingue et collaborateurs
Brève description de la démarche :
<p>La campagne de promotion de l'importance écologique de la végétation riveraine comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• un service gratuit d'évaluation des rives et du littoral;• plus de cent visites d'évaluation des rives et du littoral;• la planification des projets pilotes de renaturalisation;• la conception des outils promotionnels des projets pilotes. <p>Formations pour l'aménagement du milieu riverain dans la MRC de Témiscamingue : Les formations sont données en collaboration avec le Groupe ÉCOcitoyen (GÉCO), la Ville de Rouyn-Noranda et l'OBV du Témiscamingue. Les points suivants y sont abordés :</p> <ul style="list-style-type: none">• La problématique de la pollution des eaux de surface et les rôles de la bande riveraine;• La réglementation municipale et les aménagements riverains à éviter;• Faire son propre aménagement : de la planification à la réalisation des travaux;• Survol des techniques de stabilisation en milieu riverain;• Présentation des intervenants régionaux : à qui s'adresser. <p>Chaque formation est couplée avec une session de promotion et de vulgarisation de la trousse des lacs de Bleu Laurentides. Cette trousse a été conçue pour répondre aux attentes des partenaires souhaitant effectuer la surveillance de l'état de santé des lacs.</p> <p>Soutien financier d'Environnement Canada et collaboration du Groupe conseil agricole du Témiscamingue, de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles d'Abitibi- Témiscamingue, de la MRC de Témiscamingue, de la Direction régionale du MAPAQ de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Direction régionale du MDDEP de l'Abitibi-Témiscamingue.</p>
But et objectif :
L'objectif de ces formations est d'informer et d'outiller les participants sur les bonnes pratiques d'aménagement des berges, sur les espèces à privilégier et sur la réglementation en milieu riverain.
Durée :
2008-2009
Documentation :
Présentation du projet : Projet de renaturalisation des berges de la MRC de Témiscamingue De l'information est disponible dans les bulletins annuels du CRE Abitibi-Témiscamingue et dans le Résumé des réalisations 2008-2009 du RNCREQ.

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Projet de renaturalisation des berges de la MRC de Témiscamingue Organismes : CRE de l'Abitibi-Témiscamingue et collaborateur

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Besoin d'informer et de sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques près des rives.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens, milieu municipal et agricole.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle de la MRC de Témiscamingue.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Une année.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	La démarche a permis de revégétaliser plusieurs milliers de mètres carré de rive et à amener d'autres intervenants du milieu des lacs à passer à l'action et à mettre en place leur propre projet de renaturalisation.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information et caractérisation/amélioration des connaissances.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Les objectifs ont été atteints et même dépassés. Une plus grande superficie de rive a été revégétalisée que ce qui avait été prévue initialement.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> · Revégétalisation de 40 000m² de rives; · Formation des inspecteurs municipaux sur la réglementation entourant la protection des berges; · Rencontres personnalisées pour l'évaluation les berges.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	<ul style="list-style-type: none"> · 20 inspecteurs municipaux de la MRC; · 150 intervenants rencontrés (élus, personnel municipal, OBV...); · 113 visites personnalisées.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	<ul style="list-style-type: none"> · 4 affiches d'interprétations sur la protection des berges ont été installées dans les lieux publics, · Distribution de 2000 affichettes de sensibilisation sur la protection des berges; · Création d'une page Internet sur le projet.

Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Un suivi des projets pilotes de renaturalisation a été réalisé par le CRE quelques mois après la revégétalisation et par l'OBV Témiscamingue 3 ans après.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le projet est exportable, il a même servi de tremplin pour le projet « Unis pour la protection des rives » de l'OBV Témiscamingue.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	De l'information est disponible dans les bulletins annuels du CRE Abitibi-Témiscamingue et dans le Résumé des réalisations 2008-2009 du RNCREQ.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Assurer le suivi des réalisations sur le terrain.

Fiche 14 : Rivage en Héritage

Organisme et personne contact
MRC de Papineau en partenariat avec COBALI et OBV RPNS
Breve description de la démarche :
<p>Pour la deuxième année consécutive, la MRC de Papineau, en partenariat avec 15 municipalités locales et les deux organismes de bassin versant de la région (COBALI et OBV RPNS) a mis sur pied une équipe estivale d'agents de protection de l'environnement afin d'appuyer les municipalités de la MRC dans leurs efforts sur le terrain en vue de préserver la qualité des plans d'eau.</p> <p>Le premier volet du projet a amené les agents à sillonner une quinzaine de municipalités au cours de l'été pour rencontrer les propriétaires riverains afin de les informer et de les sensibiliser aux problématiques du vieillissement prématuré des lacs et de la dégradation de la qualité de l'eau. Les agents ont présenté les bienfaits des bandes riveraines comme outil de protection environnementale en plus d'en exposer les avantages au niveau social et économique. Ils ont aussi fait un résumé de la réglementation existante et ont émis des recommandations simples sur les bonnes pratiques à adopter afin de se conformer. Au cours de ces rencontres, les agents ont remis de la documentation aux propriétaires riverains, à savoir un dépliant présentant le projet et évaluant sommairement la bande riveraine, de même que des outils de sensibilisation développés par divers organismes (MDDEP, OBV, CRÉO, etc.).</p> <p>Le 2e volet du projet a permis d'effectuer l'inventaire des bandes riveraines des propriétés visitées, à l'aide d'un formulaire de caractérisation et de prise de photos. Les informations recueillies par les agents lors de leurs visites terrain ont servi à construire une base de données sur l'état de la bande riveraine de plusieurs lacs et tronçons de rivière, afin de les transmettre aux municipalités pour les supporter dans leurs démarches d'application réglementaire. Cet inventaire permettra à la MRC d'augmenter ses connaissances et d'en informer les élus en vue de planifier les actions politiques requises en lien avec la protection des lacs sur son territoire.</p> <p>Finalement, les propriétaires qui désiraient aménager leur bande riveraine plutôt que de laisser pousser la végétation ont été référés par les agents à l'OBV RPNS qui offre depuis quelques années, un service personnalisé de confection de plans de revégétalisation des bandes riveraines, composés de plantes indigènes adaptées au milieu riverain. Les agents ont recueilli les coordonnées des propriétaires intéressés tout au long de la saison estivale et les ont transmises à l'OBV RPNS afin de planifier les rendez-vous.</p> <p>La MRC avait réservé un bloc de 2 à 3 semaines en août à l'équipe de botanistes de l'OBV RPNS afin qu'ils puissent rencontrer les propriétaires intéressés et réaliser des plans de revégétalisation personnalisés. Cet ajout a créé un effet d'entraînement intéressant et a convaincu d'autres propriétaires à passer à l'action.</p>
But et objectif :
<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population et les propriétaires riverains en particulier sur l'importance de conserver des bandes riveraines efficaces afin de prévenir la dégradation des plans d'eau, les renseigner sur la réglementation en vigueur et sur les outils et les organismes disponibles pour les accompagner;• Encourager les riverains à respecter la réglementation en vigueur et à revégétaliser leurs rives;• Appuyer les initiatives locales et harmoniser les efforts consentis et le message transmis aux citoyens sur l'ensemble du territoire de la MRC;• Augmenter les connaissances fines sur l'état des bandes riveraines sur le territoire;

- Développer un outil de travail pour les municipalités et faciliter l'application de la réglementation;
- Rencontrer les propriétaires riverains, effectuer la caractérisation plusieurs centaines de bandes riveraines et réaliser des plans de revégétalisation personnalisés.

Durée :

2012-2013

Documentation :

Document décrivant le projet :

- [Rivage en héritage Bilan 2012](#)
- [Rivage en héritage Bilan 2013](#)
- [Rivage en héritage Bilan sommaire 2012-2013](#)
- Dépliant fourni : [Carte de visite : Quelle est votre participation à la santé de votre lac?](#)

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Rivage en héritage Organismes : MRC Papineau et COBALI/OBV RPNS

Sujet	Critères	Commentaires	
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Besoin de renforcer les initiatives existantes en matière de sensibilisation des citoyens riverains à l'importance de respecter la réglementation en vigueur afin de protéger la qualité de l'eau des plans d'eau.	
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens et milieu municipal.	
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle de la MRC de Papineau.	
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Le projet a débuté en 2012 et selon le plan triennal 2012-2014 des projets majeurs d'investissement de la MRC devraient se poursuivre.	
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, rencontres personnalisées des citoyens pour les accompagner dans la revégétalisation de leur rive et support des municipalités dans leurs démarches d'application réglementaire.	
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances.	
	Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, plusieurs centaines de citoyens ont été sensibilisés à l'importance de conserver des bandes de protection riveraines efficaces et naturelles.
		Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Les citoyens ont été sensibilisés, encouragés à respecter la réglementation; - Amélioration de la connaissance de l'état des rives par municipalité; - Développement d'outils de travail pour les municipalités.
		Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	<ul style="list-style-type: none"> - 17 municipalités; - 55 lacs ou cours d'eau visités; - 2053 propriétés ont été visitées avec des fiches d'évaluation de la bande riveraine.
		Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	<ul style="list-style-type: none"> - Des fiches d'évaluation de la bande riveraine ont été distribuées aux 2053 propriétés visitées ; - Environ 10 000 dépliants sur la qualité de l'eau ont été distribués lors du passage de l'équipe de Rivage en héritage.
Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?		Le suivi devrait être effectué par les municipalités participantes. Les bilans des deux premières années ne montrent pas d'actions de suivi concernant les actions de revégétalisation des riveraines suite aux conseils prodigués par l'équipe terrain.	

Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le projet n'est pas spécifique à la MRC, il pourrait s'appliquer dans d'autre région ou à échelle plus grande, moyennant des ressources financières et humaines adéquates.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Les bilans des deux premières années sont disponibles et décrivent bien le projet.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> · Joindre à la documentation un dépliant explicatif sur la réglementation municipale ainsi que des exemples d'aménagements avant/après; · Coordonner les visites pour les secteurs faisant l'objet de plusieurs initiatives simultanées (principale difficulté).

Fiche 15: Unis pour la protection des berges du bassin versant

Organisme et personne contact
OBV Témiscamingue Ambroise Lycke, 819-629-5010 #2, ambroise.lycke@obvt.ca
Brève description de la démarche :
<p>À l'automne 2011, l'OBVT a lancé un projet ayant pour objectif la protection des berges du bassin versant dans le cadre d'une demande de financement auprès du <i>Fonds pour dommages à l'environnement</i> (FDE) gérés par Environnement Canada. La mobilisation et l'implication dans le projet des différents acteurs du bassin versant étaient significatives. En tout, 11 partenaires et 5 propriétaires se sont impliqués dans le projet, que ce soit par des dons en argent ou en fournissant de la main-d'œuvre, de la machinerie, des matériaux ou des services. Grâce à la motivation des nombreux partenaires et propriétaires, les sommes consacrées au projet sont passées de 170 000\$ à 295 000 \$. Cette implication a inspiré le nom du projet «<i>Unis pour la protection des berges du bassin versant</i>».</p> <p>Le projet visait à stabiliser et revégétaliser des secteurs de berges dégradées. Les travaux de restauration ont été effectués en ayant recours à diverses techniques de revégétalisation dont le génie végétal. En tout, 9 km de berges dégradées ont été restaurés en milieu agricole et municipal et c'est près de 25 600 végétaux, incluant des arbres, arbustes et boutures, qui ont été plantés. Les secteurs aménagés joueront un rôle important pour la qualité de l'eau des lacs, rivières et ruisseaux aménagés en stabilisant les talus en érosion et en filtrant les polluants présents dans les eaux de ruissellement. La restauration des berges dégradées permettra également d'améliorer ou de recréer des habitats fauniques, et plus particulièrement, des habitats associés aux poissons.</p> <p>Ce projet fait suite à un projet de renaturalisation des berges réalisé par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) en 2009 dans la MRC de Témiscamingue. Cette initiative avait connu un franc succès et l'OBVT a effectué un suivi des sites restaurés en 2009 afin d'y faire ressortir les points positifs et négatifs. Ce suivi a permis d'améliorer l'expertise locale en matière de restauration des berges et les améliorations ont pu dès lors être mises en pratique dans le cadre du projet de l'OBVT de 2011-2012.</p>
But et objectif :
Le projet visait à stabiliser et revégétaliser des secteurs de berges dégradées.
Durée :
1 an
Documentation :
Document du projet : Unis pour la protection des berges du bassin versant

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Unis pour la protection des berges du bassin versant Organisme : OBV Témiscamingue

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Besoin de restaurer des sites dégradés.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Milieu agricole et municipal
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Territoire de l'OBV
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	1 an
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Ce sont les partenaires qui se sont impliqués dans le projet de restauration des rives, ce sont eux qui ont effectués les plantations.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, concertation/communication.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Les objectifs ont été atteints.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention sur 9 km et plantation de 25 600 végétaux; - Des liens forts ont été créés avec les différents acteurs régionaux. - Les sites restaurés servent de vitrines éducatives aux riverains comme c'est le cas pour une berge aménagée en plein cœur de Rouyn-Noranda.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	Implication de 16 partenaires et restauration de 6 sites dans 6 municipalités différentes.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Les sites restaurés servent de vitrines éducatives aux riverains.

<p>Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?</p>	<p>Ce projet fait suite à un projet de renaturalisation des berges réalisé par le CREAT en 2009 dans la MRC de Témiscamingue. L'OBVT a effectué un suivi des sites restaurés en 2009 afin d'y faire ressortir les points positifs et négatifs. Des photos avant/après sont disponibles pour les sites restaurés.</p>
<p>Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?</p>	<p>Le projet de restauration de rives dégradées est exportable, à condition de s'assurer de la participation des différents intervenants du milieu.</p>
<p>De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?</p>	<p>De la documentation explicative du projet est disponible sur le site Internet de l'OBV et sur le répertoire des expériences du ROBVQ.</p>
<p>Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?</p>	<p>Retard dans la signature de l'entente de la part d'Environnement Canada et donc retard dans l'aide salariale qui a grandement mis en danger le projet.</p>

Fiche 16 : Projet des municipalités « phares »

Organisme et personne contact
Abrinord, Municipalité du Canton de Gore, de Lantier, de Sainte-Anne-des-lacs et de la ville de Saint-Colomban Alexia Couturier, acouturier@abrinord.qc.ca
Brève description de la démarche :
<p>En raison de leur situation géographique dans quatre (4) MRC différentes, de leur implication et de leurs initiatives passées en matière de protection de l'environnement et plus particulièrement de la ressource eau, les municipalités « phares » du Canton de Gore, de Lantier et de Sainte-Anne-des-Lacs ainsi que la Ville de Saint-Colomban participent à un projet de protection, restauration et mise en valeur de lacs habités. Sous la coordination d'Abrinord, ces municipalités ont mandaté des experts qui ont réalisé simultanément des rapports techniques sur leurs lacs habités afin d'identifier et de quantifier les travaux de restauration, protection, de mise en valeur et de sensibilisation nécessaires. Ceci permettra d'atteindre, dans un premier temps, les objectifs locaux de chaque lac et dans un deuxième temps, de viser dans une plus large mesure l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques du bassin versant de la rivière du Nord. Conceptualisé de manière à regrouper le monde communautaire, municipal et économique, le projet est coordonné par Abrinord afin que les recommandations environnementales et sociales des rapports techniques produits voient le jour. Pour ce faire, Abrinord travaille sur les aspects financiers des travaux de protection, de restauration, de mise en valeur et de sensibilisation.</p> <p>Afin d'atteindre l'objectif principal du projet, soit d'entreprendre des travaux environnementaux et correctifs qui contribueront à améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord, un diagnostic précis de chacun des 11 lacs habités a été effectué pour déterminer la nature de ces travaux. Ainsi, du nord au sud du bassin versant, ce sont près de 200 actions qui seront posées parmi lesquelles des actions relatives à la faune (gestion intégrée du castor, installation d'aménagements fauniques, etc.), à la sensibilisation du grand public (apposition de panneaux et affichettes informatives, création de sentiers pédestres, etc.), à la stabilisation et à la revégétalisation de bandes riveraines ou encore à l'amélioration des infrastructures locales (installation de ponceaux, de bermes filtrantes, de bassins de sédimentation, d'aménagement de fossés etc.).</p> <p>Des demandes de financement ont été déposées auprès de différents bailleurs de fonds afin de pouvoir mener à bien ces actions. La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement finance le projet de revégétalisation de l'île Benoit du lac Marois à Sainte-Anne-des-Lacs ainsi que le projet d'Herbier de Lantier pour un total de 26 000 \$. La Fondation TD des amis de l'environnement a financé la revégétalisation des berges des lacs des municipalités phares à hauteur de 6 000 \$ et le Jour de la Terre Québec/Facture en ligne Videotron ont également participé au financement des activités de revégétalisation des berges des lacs en fournissant une somme de 13 600 \$.</p> <p>Les travaux sont complétés dans la Ville de Saint-Colomban ainsi que dans la Municipalité du Canton de Gore. La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a terminé les travaux de revégétalisation ainsi que l'implantation d'une bande riveraine modèle et les panneaux de sensibilisation seront apposés au cours du printemps 2014. La Municipalité de Lantier, quant à elle, a partiellement terminé les travaux de revégétalisation et les panneaux d'interprétation sont également en impression afin d'être mis en terre au printemps 2014 également.</p>

But et objectif :
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans un esprit de concertation, regrouper quatre municipalités « phares », situées dans quatre MRC différentes du nord au sud du bassin versant, dans le cadre d'un projet conforme au Plan directeur de l'eau (PDE) produit par Abrinord; 2. Mettre en œuvre les recommandations botaniques, limnologiques, hydrauliques, fauniques et sociales identifiées dans des rapports techniques produits sur 11 lacs habités du bassin versant; 3. Stimuler des initiatives visant l'amélioration de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord dans le cadre d'un mouvement orchestré entre de nombreux acteurs, dont l'association n'est pas naturelle, soutenu dans le temps et réparti géographiquement; 4. Initier un changement d'attitude et de comportements chez les riverains et les citoyens par la sensibilisation.
Durée :
Depuis 2011 et toujours en cours.
Documentation :
Document du projet : Description sur le site web de l'OBV : Municipalité « phare » . Exemple : Projet de l'île benoit .

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : **Projet des municipalités « phare »** Organisme : **Abrinord**

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Oui, accompagnement des municipalités dans des projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau des lacs.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Monde municipal et association de lac.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	4 municipalités dans 4 MRC du territoire de l'OBV.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis 3ans.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, l'OBV a accompagné les municipalités dans le portrait des lacs ciblés et dans les demandes de financements pour les différents projets.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, des travaux visant l'amélioration de la qualité de l'eau ont été entrepris par les municipalités.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	Ce projet a permis de faciliter les demandes de subventions et de regrouper le monde communautaire des différents projets tels que : <ul style="list-style-type: none"> - Revégétalisation de l'île Benoit à Sainte-Anne-des-lacs - Projet d'Herbier de Lantier; - Projet de revégétalisation du Canton de Gore et de la ville de Saint-Colomban.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	Près de 200 actions réparties dans les quatre municipalités ont été réalisées.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Oui, des plans de renaturalisation spécifiques à chaque projet ont été réalisés pour les municipalités par des firmes de consultants. Des panneaux de sensibilisation ont également été créés sur les différents sites ainsi que des affichettes informatives.

Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Il y a un suivi des plantations par l'OBV ou par les municipalités qui envoient des photos à l'OBV pendant 3 ans, tel que spécifié par le bailleur de fonds principal.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le projet peut être réutilisable par un autre organisme, cependant, la documentation disponible donne peu d'information sur la démarche.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	De la documentation générale sur le projet est disponible sur le site Internet d'Abrinord, on retrouve cependant peu d'information sur les projets spécifiques à chaque municipalités.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Étendre les actions à plusieurs autres municipalités du territoire.

Fiche 17: À la découverte du castor pour une meilleure cohabitation

Organismes et personne contact
Abrinord, AGIR pour la Diable, COBALI, OBV RPNS Alexia Couturier, acouturier@abrinord.qc.ca
Brève description de la démarche :
<p>Les Laurentides sont une région en plein essor démographique, ce qui signifie un accroissement du développement. C'est ici que commence la cohabitation avec certaines espèces animales, qui dans certains cas, peut constituer un défi qui n'est pas toujours aisé de relever. Parmi les différentes problématiques du territoire, outre les maringouins et autres indésirables, c'est le castor qui bénéficie de la pôle position et une demande croissante d'information et de formation nous parvient de la part des acteurs autant municipaux, qu'économiques ou communautaires quant à la gestion de cet ingénieur parfois jugée problématique.</p> <p>Depuis 2011, Abrinord participe à des projets qui touchent cette espèce. Face à cet enjeu de taille, nous nous sommes alliés avec les autres OBV des Laurentides, AGIR pour la Diable, le COBALI et l'OBV RPNS afin de répondre à la demande et aux besoins de nos partenaires. En 2011, nous avons créé un dépliant destiné à informer les citoyens quant aux barrages de castor, puis en 2012, nous avons offert, en collaboration avec un consultant local, Horizon multiresource, trois formations au personnel municipal de nos territoires.</p> <p>Nous avons également participé, début 2013, à une formation visant à valoriser le piégeage, projet mis sur pied par Horizon multiresource en collaboration avec l'Association régionale des Trappeurs Laurentides-Labelle.</p> <p>Aujourd'hui, afin de poursuivre ces efforts, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau projet de gestion des populations de castor est en train de voir le jour. Volet qui vise à promouvoir l'implantation de plans de gestion ainsi que la valorisation du piégeage, les livrables seront déposés au ministère fin mars 2014. C'est avec grand plaisir que nous retrouvons, pour mettre en œuvre cette nouvelle étape du projet, AGIR pour la Diable, le COBALI ainsi que l'OBV RPNS.</p>
But et objectif :
Outils les intervenants du milieu en ce qui a trait à la gestion du castor et de l'importance de le gérer par bassin versant.
Durée :
Depuis 2011
Documentation :
Document du projet : À la découverte du castor pour une meilleure cohabitation - Présentation Outil : À la découverte du castor pour une meilleure cohabitation - Dépliant

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : À la découverte du castor pour une meilleure cohabitation Organismes: Abrinord, AGIR pour la Diable, COBALI, OBV RPNS

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	L'OBV fait face à une demande croissante d'information sur la gestion du castor.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Milieu municipal
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Ce projet est à l'échelle de la région des Laurentides et de l'Outaouais.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis 3 ans
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Le premier volet du projet visait à former les intervenants municipaux sur la gestion du castor, cependant, il n'y a pas eu d'action entreprise par les différents acteurs du milieu quant à la gestion du castor.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, plusieurs formations techniques ont permis d'outiller les intervenants du monde municipal.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	Formation du monde municipal dans les bassins versants de la rivière du Nord, de la rivière du Lièvre et de la rivière Rouge.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	Implication de 5 MRC, formation de mise en valeur du piégeage à environ 20 personnes, formation à plus de 100 personnes du monde municipal.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Environ 7 000 exemplaires du dépliant informatif sur le castor ont été distribués. Les dépliants sont disponibles en ligne sur le site Internet d'Abrinord.
	Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Il n'y a pas eu de suivi car il n'y a pas encore eu d'action entreprise par les acteurs du milieu.
	Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Les documents peuvent s'adapter à d'autres régions ou acteurs subissant une pression par le castor.
	De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Une description du projet et les différents outils utilisés sont disponibles sur le site Internet d'Abrinord.
	Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Mettre en œuvre un second volet du projet qui pousserait les acteurs du monde municipal à mettre en place des actions pour une saine gestion du castor.

Fiche 18 : Réseau de Sentinelles des lacs

Organismes et personne contact
COGESAF et CRE de l'Estrie Julie Grenier, 819-864-1033 p.22, julie@cogesaf.qc.ca
Brève description de la démarche :
<p>Réseau de personnes responsables du suivi visuel de leur plan d'eau. Ces personnes s'engagent à faire des signalements au MDDEFP lors d'éclosion de cyanobactéries et transmettent l'information à l'OBV.</p> <p>Le réseau a été mis sur pied en 2012, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie. Dans un premier temps, il visait l'objectif d'avoir une personne par plan d'eau (lac ou rivière) qui serait responsable de la surveillance des éclosions de cyanobactéries. Déjà lors de sa deuxième année, le réseau permet aux membres de profiter d'une ressource spécialisée au sein de l'OBV. Les questions dépassent souvent les cyanobactéries et permettent d'élaborer des projets localisés.</p> <p>Chaque Sentinelle est équipée d'une trousse dans laquelle se trouve un guide d'identification des cyanobactéries (MDDEFP), une fiche plastifiée de caractérisation de l'intensité de l'éclosion (MDDEFP), un carnet d'observation terrain et d'une casquette à l'effigie du réseau. Une page Web est également consacrée au réseau sur le site du COGESAF.</p>
But et objectif :
<ul style="list-style-type: none">• Avoir une lecture réelle des fleurs d'eau de cyanobactéries à l'échelle du territoire;• Avoir une personne ressource qualifiée pour reconnaître les cyanobactéries par plan d'eau;• Créer un réseau d'échange d'information sur l'eau.
Durée :
2012-2013 et en cours
Documentation :
Document du projet : <ul style="list-style-type: none">- Carnet d'observation - Sentinelle de lac- Présentation du projet Sentinelle de lac au 14^e RDV des OBV

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Réseau de Sentinelles des lacs Organismes : COGESAF et CRE de l'Estrie

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Besoin d'effectuer un suivi en temps réel des lacs en épisodes de cyanobactéries sur le territoire de l'OBV.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens et association de lac.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Les lacs du territoire de l'OBV.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis 2 ans.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, présence et formation de plusieurs sentinelles sur 15 lacs en 2012 et 22 lacs en 2013.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information et caractérisation/amélioration des connaissances sur les épisodes de cyanobactéries.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, les données recueillies sur les fleurs d'eau par les sentinelles permettent à l'OBV de savoir ce qui se passe sur son territoire en temps réel.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> Les sentinelles, grâce aux formations offertes par l'OBV, détectent et effectuent les signalements d'algues bleu-vert au MDDEFP et à l'OBV; En étant en contact avec les gens du milieu, l'OBV recueille des données précieuses qui lui permettent de mettre sur pied des projets et de mieux connaître les problématiques de son territoire.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	Les sentinelles sont réparties dans 7 municipalités (22 lacs en 2013) du territoire de l'OBV.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	<ul style="list-style-type: none"> Une trousse du sentinelle (comprenant un guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries, un carnet d'identification, une casquette et une affiche sur les catégories de fleurs d'eau d'algues bleu-vert); Deux formations données par l'OBV par année pour les sentinelles.

Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Difficile d'offrir un soutien ou de maintenir la mobilisation au courant de la saison estival par manque de ressource.
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le modèle pourrait s'appliquer dans tous les bassins versants touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert.
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	De la documentation sur le projet est disponible via le site Internet de l'OBV. Une présentation a également été réalisée au 14 ^e RDV des OBV expliquant le projet. Les carnets d'observation sont également disponibles en PDF.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Le bassin est grand et les lacs nombreux. Il est difficile d'avoir une sentinelle pour tous les plans d'eau. il est également difficile d'offrir le soutien ou de maintenir la mobilisation au courant de la saison estivale par manque de ressource.

Fiche 19 : Gestion des activités forestières dans une perspective de protection des milieux aquatiques

Organisme et personne contact
MRC des Laurentides Pierre Morin, pmorin@mrclarentides.qc.ca
Brève description de la démarche :
Dans les terres du domaine de l'État Réalisation d'un suivi environnemental <ul style="list-style-type: none">• Respect des bandes riveraines;• Conformité des traverses de cours d'eau;• Contrôle de l'érosion. Dans les terres publiques intramunicipales <ul style="list-style-type: none">• Coupe de jardinage;• Localisation des principaux sentiers de débardage;• Aucun prélèvement dans les pentes de plus de 30 %;• Rubanage des bandes riveraines des milieux aquatiques;• Interdiction de circuler avec de la machinerie forestière dans certains milieux naturels sensibles (ex. : sols à moins bonne portance, cédrière, frênaie, aulnaie...);• Désactivation des sentiers de débardage;• Contrôle de l'érosion.
But et objectif :
L'objectif général du projet est d'améliorer la protection des milieux aquatiques lors d'activités forestières.
Durée :
Depuis 2007 et il n'y a pas de date prévue de fin.
Documentation :
Il n'y a pas de document disponible.

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Gestion des activités forestières dans une perspective de protection des milieux aquatiques Organismes: MRC des Laurentides

Sujet	Critères	Commentaires	
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Oui, la protection des lacs.	
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement pour les terres du domaine de l'État et les entrepreneurs forestiers pour les terres publiques intramunicipales.	
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Toute la MRC des Laurentides.	
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis 2007.	
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui.	
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/Information, Caractérisation/Amélioration des connaissances, Concertation/Communication) ?	Sensibilisation/information.	
	Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui
		Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	- Faire en sorte que les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement et le MRN sachent que la MRC vérifie le respect des normes environnementales. - Mise en place de pratiques vertes lors de travaux forestiers dans les terres publiques intramunicipales.
		Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	Toutes les terres publiques de la MRC.
		Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Non
Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?		Non, car la démarche est déjà un suivi dans les terres du domaine de l'État et pour les terres publiques intramunicipales, il y a un encadrement continu des entrepreneurs forestiers.	
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?		Oui	
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?		Non	
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?		Amélioration des connaissances des bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement et des entrepreneurs forestiers sur le contrôle de l'érosion.	

Fiche 20 : Gestion des eaux de fossés et de ruissellement de chemins publics

Organisme et personne contact
MRC des Laurentides Pierre Morin, pmorin@mrclaurentides.qc.ca
Brève description de la démarche :
<p>Bien que le rôle des fossés soit évident dans la protection des routes, ceux-ci peuvent toutefois affecter sensiblement la qualité des eaux atteignant les lacs. En modifiant considérablement le ruissellement naturel des eaux de surface, les fossés contribuent à l'érosion des sols et au transport sédimentaire. Comme le phosphore est souvent lié aux sédiments, les fossés peuvent servir de transporteurs de phosphore vers les milieux aquatiques. C'est dans ce contexte que la MRC des Laurentides a élaboré, en 2008, un projet visant une gestion plus écologique des eaux de fossés et de ruissellement des chemins publics. La prémisse de base du projet étant qu'il est possible d'améliorer sensiblement les techniques d'aménagement et d'entretien des infrastructures routières dans le but de réduire les apports en phosphore dans nos milieux aquatiques, tout en diminuant les coûts. Les efforts visant à minimiser l'érosion sont primordiaux, car de nombreux impacts environnementaux, économiques et sociaux sont liés à l'érosion, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none">- le remplissage de fossés;- le blocage de ponceaux et les inondations qui en résultent;- l'apport de contaminants (phosphore, produits pétroliers...) dans les milieux aquatiques;- la réduction de la transparence de l'eau;- le colmatage de frayères (zones de reproduction des poissons);- le développement de la végétation aquatique;- l'eutrophisation des plans d'eau;- les dommages aux infrastructures (ex. : déchaussement d'une route ou d'un poteau);- les coûts élevés d'entretien découlant des problèmes d'érosion;- et les restrictions d'usages (ex. : envasement de plages, comblement d'un lac et développement d'herbiers nuisant à la navigation). <p>Dès l'annonce par la MRC de la mise sur pied de ce projet, trois municipalités ont manifesté leur intérêt à y participer, soit les municipalités d'Amherst, de Labelle et de La Conception.</p>
But et objectif :
L'objectif général du projet est de réduire de façon efficace et efficiente les problèmes d'érosion liés aux chemins publics situés dans la MRC des Laurentides. Ce projet vise également à développer une expertise municipale dans la gestion écologique des eaux de fossés et de ruissellement des chemins publics, en collaboration avec la MRC. Par ailleurs, l'application d'une approche plus écologique de la gestion des eaux de ruissellement, s'avère non seulement plus efficace pour protéger les milieux aquatiques, mais également moins coûteuse pour l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières.
Durée :
2008-2011
Documentation :
Le rapport du projet : Gestion des eaux de fossés et de ruissellement de chemins publics

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Gestion des eaux de fossés et de ruissellement de chemins publics Organismes: MRC des Laurentides

Sujet	Critères	Commentaires	
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Oui, la protection des lacs et l'amélioration des pratiques des équipes de voirie.	
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Municipalités.	
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Municipalités : Amherst, Labelle, La Conception.	
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	De 2008 à 2011.	
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui.	
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/Information, Caractérisation/Amélioration des connaissances, Concertation/Communication) ?	Caractérisation/amélioration des connaissances.	
	Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui.
		Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> · L'identification des sites problématiques; · Les recommandations d'interventions; · La sensibilisation d'employés municipaux et certains travaux correcteurs.
		Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	3 municipalités.
		Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Le rapport final est disponible sur le site Internet de la MRC.
		Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Non.
		Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Oui.
		De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Le rapport final est disponible sur le site Internet de la MRC.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Ajouter à la démarche une formation aux employés municipaux sur le contrôle de l'érosion.		

Fiche 21 : Réseau de surveillance volontaire des lacs

Organismes et personne contact

MDDEFP et collaborateurs locaux
rsvl@mddep.gouv.qc.ca

Brève description de la démarche :

Le réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) permet aux riverains d'effectuer différentes activités de suivi, tant au niveau de la qualité de l'eau ou de la caractérisation des bandes riveraines. L'équipe du RSVL du Ministère coordonne et encadre le Réseau. Elle soutient les riverains, interprète les données et communique les résultats et s'associe à des partenaires locaux compétents pour compléter le soutien aux riverains. Elle conçoit également des outils d'accompagnement :

- Protocole d'échantillonnage de la qualité de l'eau;
- Protocole de mesure de la transparence;
- Protocole de caractérisation de la bande riveraine;
- Protocole de suivi visuel d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert;
- Guide pour l'évaluation bactériologique de l'eau en lac;
- Protocole de suivi du périphyton;
- Protocole de fabrication d'un râteau à tête double pour le prélèvement de plantes aquatiques submergées.

Un partenariat s'effectue entre les associations de lac et le MDDEP. L'association de riverains ou l'organisme participant réalise les prélèvements d'eau et effectue des observations sur le terrain en suivant les protocoles qui lui sont fournis.

Pour donner le plus d'effet aux activités de suivi proposées par le RSVL, les participants qui inscrivent un lac doivent viser une collaboration à long terme.

But et objectif :

En collaboration avec ses partenaires, le RSVL poursuit les quatre objectifs suivants :

- Acquérir des données afin d'établir le niveau trophique d'un grand nombre de lacs et suivre leur évolution dans le temps;
- Dépister les lacs montrant des signes d'eutrophisation et de dégradation;
- Éduquer, sensibiliser, soutenir et informer les associations de riverains et les autres participants;
- Dresser un tableau général de la situation des lacs de villégiature au Québec.

Durée :

Depuis 2004

Document :

Document explicatif du projet : [présentation du RSVL](#)
Outil produit : [Guides et protocoles](#)

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Réseau de surveillance volontaire des lacs Organismes : MDDEFP et collaborateurs locaux

Sujet	Critères	Commentaires
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	En 2004, le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) a été mis sur pied pour documenter l'eutrophisation des lacs québécois.
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyens, association de lac et municipalité.
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle de la province du Québec.
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Depuis plus de 10 ans.
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Le RSVL permet aux citoyens et aux associations de lacs de faire le portrait de leur lac.
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/Information, Caractérisation/Amélioration des connaissances, Concertation/Communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances.
Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Les objectifs sont atteints et sont en constante évolution dû à la participation citoyenne.
	Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	Inscription au réseau de plus de 650 lacs depuis 2004.
	Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	On retrouve des lacs inscrits au RSVL dans toutes les régions administratives du Québec.
	Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	Lors de l'inscription au RSVL, les participants reçoivent des documents d'accompagnement pour le prélèvement des échantillons d'eau. Plusieurs protocoles ont été élaborés afin de documenter la qualité de l'eau, la bande riveraine, d'assurer un suivi des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert et le suivi du périphyton.
	Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Des échantillons contrôlés (blanc de terrain) permettent d'assurer la qualité de l'échantillonnage.

<p>Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?</p>	<p>Le modèle est appliqué sur l'ensemble du Québec et s'inspire déjà de plusieurs autres démarches de surveillances volontaires des lacs de partout dans le monde.</p>
<p>De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?</p>	<p>De la documentation est disponible sur le site Internet du MDDEFP.</p>
<p>Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?</p>	<p>Les associations de lac ne comprennent pas toujours les résultats du RSVL, il faudrait assurer un accompagnement un peu plus spécialisé pour certaines associations de lac.</p>

Fiche 22 : H₂O des collines :

Organisme et personne contact
MRC des Colline-de-l'Outaouais
Brève description de la démarche :
<p>Le projet H₂O des Collines est un « Laboratoire rural » qui vise à approfondir la connaissance des eaux de surface et des eaux souterraines sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin d'en assurer une gestion durable. Ce projet communautaire basé sur la participation des résidents de la MRC a pour but de fournir aux résidents l'information et l'aide nécessaire à leur participation au programme d'échantillonnage de l'eau de puits privés et de lacs et rivières et par le fait même promouvoir des bonnes pratiques pour préserver la qualité de l'eau potable et des eaux de surfaces.</p> <p>De plus, ce projet vise à mettre en relation les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire pour assurer une meilleure coordination entre tous ces intervenants.</p> <p>Afin d'obtenir un modèle de gouvernance, les principales étapes de mise en œuvre peuvent se définir comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Embauche d'un coordonateur et préparation d'un programme d'activités de sensibilisation auprès de la population;2. Confirmation des objectifs et des moyens de mise en œuvre auprès des conseils municipaux et des principaux partenaires;3. Formation des citoyens-bénévoles et mise en place d'un programme d'échantillonnage;4. Développement d'outils de gestion et de moyens favorisant une protection accrue de la ressource en eau et des éléments sensibles sur le plan environnemental;5. Transfert du programme de gouvernance de l'eau;6. Création d'un « Centre de gestion appliquée de la ressource en eau adaptés aux besoins des communautés rurales ».
But et objectif :
<ul style="list-style-type: none">• Protéger la ressource en eau (surface et souterraine), assurer sa pérennité pour la santé et la qualité de vie de la population, la protection des milieux sensibles sur le plan environnemental et le contexte socioéconomique du territoire de la MRC (maintien des valeurs foncières);• Développer un mode de gestion participative de la ressource en eau basé sur une implication des citoyens, des conseils municipaux, des responsables en environnement et des organisations communautaires et associatives;• Intégrer le concept de gestion par bassin versant aux outils de planification du territoire de la MRC et des municipalités locales avec la collaboration des acteurs de l'eau (comité de bassin versant, CREDDO);• Créer et parfaire une structure de gouvernance servant de modèle régional (CRÉO) aux autres MRC et au Québec entier;• Assurer la formation des spécialistes de gestion de l'eau par les établissements d'enseignement et voir ainsi à l'amélioration de la technologie.
Durée :
2007-2013
Documentation :
Document du projet : H₂O des Collines, développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau, bilan 2012

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : H₂O des Collines Organismes : MRC des Collines-de-l'Outaouais

Sujet	Critères	Commentaires	
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	Trouver des solutions aux enjeux liés à l'eau pour assurer sa préservation et sa pérennité sont des priorités au Québec. C'est pour cette raison que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a développé le projet H ₂ O des Collines.	
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Citoyen et milieu municipal.	
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	À l'échelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.	
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Durée de 6 ans après laquelle un modèle de gouvernance de l'eau devrait être établi. (Fin du projet en 2013).	
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, l'équipe du projet offrait des formations sur l'échantillonnage de l'eau de surface et souterraine et accompagnait les bénévoles lors de la première collecte d'échantillons.	
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances sur le territoire et concertation/communication.	
	Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui, il y a eu une acquisition de connaissances sur la ressource en Eau du territoire et une sensibilisation des citoyens.
		Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Implication citoyenne pour un meilleur portrait de la qualité de l'eau de surface et souterraine du territoire de la MRC; - Formation des bénévoles pour l'échantillonnage de l'eau; - Programme d'échantillonnage de l'eau de puits; - Programme d'échantillonnage de l'eau de surface.
		Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?	<ul style="list-style-type: none"> - 7 municipalités; - 1196 participants à la campagne d'échantillonnage des eaux souterraines (par les puits); - L'eau de surface de 26 plans d'eau a été analysée en 2012 et 22 lacs, un étang et 7 cours d'eau en 2011.
		Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?	<ul style="list-style-type: none"> - Guide Et puis, votre puits? pour les propriétaires de puits et d'installations septiques (disponible en ligne sur le site Internet du projet) distribué à tous les foyers et entreprises de la MRC; - Site Internet spécifique au projet

Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?	Un suivi a été réalisé par un partenaire scientifique pour améliorer la prise des échantillons d'eau par les bénévoles (citoyens et municipalités).
Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?	Le modèle de la démarche pourrait être réutilisé par d'autres organismes, cependant, le projet ne met pas suffisamment l'emphase sur les actions à entreprendre lorsqu'un plan d'eau est jugé enrichi en nutriment (mésotrophe à eutrophe).
De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?	Plusieurs informations sur la démarche se trouvent sur le site Internet www.h2o.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca , les bilans annuels 2011 et 2012 sont également disponibles sur ce site.
Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?	Dans une prochaine phase du projet, un accompagnement ciblé des citoyens près des lacs enrichis bonifierait la démarche.

Fiche 23 : Transfert des connaissances sur les lacs

Organisme et personne contact
CARA, Francis Lajoie, bassin.versant@cara.qc.ca
Brève description de la démarche :
<p>Suite à la publication de son Plan directeur de l'eau en mars 2006, la CARA a amorcé le processus de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur son territoire. C'est dans une démarche favorisant une participation active des acteurs locaux, en l'occurrence les MRC et municipalités, que la CARA amorça son processus de partage d'information et de savoir-faire nécessaire à une planification mieux éclairée dans l'amélioration de la qualité des plans d'eau de son territoire. Dans le cadre du processus d'acquisition des connaissances, une entente survenue avec le MDDEP a permis à la CARA de se doter d'un cadre écologique de référence pour le milieu terrestre et aquatique et lui a permis de dresser le portrait macroscopique de l'état des lacs de plus d'un hectare du territoire de l'OBV.</p> <p>Un premier devis (avril 2007), portant sur l'élaboration d'un programme d'intervention sur les lacs, propose dans une première étape de transmettre aux municipalités toutes les connaissances acquises sur le système hydrologique, en plus d'une classification de priorité d'action pour chacun des lacs des municipalités ciblées.</p> <p>Un partenariat municipal visant la mise en œuvre progressive de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, fut amorcé avec cinq municipalités de la MRC de Matawinie. Cette MRC compte plus de 80% des lacs de la zone GIRE L'Assomption, soit plus de 1000 lacs de plus d'un hectare.</p> <p>Le transfert des connaissances pour les municipalités s'est donc activé autour de divers outils permettant de mieux gérer la ressource eau. Deux cartes (Caractérisation relative à la gestion par bassin versant et Système hydrographique) permettent à la municipalité de localiser et de mettre en interrelation toutes les infrastructures et les ressources ayant un lien avec l'eau dans les bassins versants immédiats des lacs. Elles permettent également de mieux comprendre la complexité du système d'écoulement des eaux qui va au-delà des limites administratives.</p> <p>Finalement, des fiches techniques sur chacun des lacs du territoire de la municipalité lui permettent de se doter d'un système d'information spécifique pour chacun de ses lacs. Cette caractérisation des lacs a également permis de les classer en fonction de priorité d'action (selon leur vulnérabilité) et des recommandations ont été fournies à la municipalité. Cette mise en œuvre va au-delà d'un simple transfert des connaissances puisque l'organisme propose une classification des lacs par priorités d'action afin d'orienter les efforts que la municipalité devrait consentir sur son territoire.</p> <p>Toutes ces fiches techniques ont été rassemblées dans Le portail des lacs. Le portail des lacs est une base de données accessible via Internet qui regroupe toutes les informations sur chacun des lacs du territoire de la zone GIRE L'Assomption. Cet outil est disponible aux membres de la CARA. Présentement, on compte 12 municipalités, 3 MRC et plus d'une vingtaine d'association de lac qui utilisent le portail.</p>
But et objectif :
<p>But :</p> <p>Jeter les bases nécessaires à l'élaboration des outils de planification et rechercher l'harmonisation entre les divers paliers gouvernementaux concernés par la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'accessibilité à l'information et un niveau de connaissance partagé entre les divers

acteurs de l'eau;

- Encourager la responsabilisation des utilisateurs de l'eau par une connaissance accrue;
- Offrir une cartographie pour mieux gérer la ressource en eau;
- Prioriser les actions par bassin versant de lac selon les connaissances actuelles disponibles à l'échelle d'une municipalité;
- Localiser les sources de perturbations à l'échelle des bassins versants;
- Localiser les usages liés à l'eau près des lacs afin d'être plus efficace lors d'évènements représentant une menace envers la santé publique;
- Localiser les principaux accès aux plans d'eau afin d'empêcher la venue d'espèces exotiques envahissantes;
- Permettre à la municipalité de tenir un dossier unique rassemblant toute l'information pertinente pour chacun des bassins versant de lacs.
- Mieux comprendre la dynamique hydrologique et les interrelations entre divers territoires administratifs;
- Offrir les informations connues sur la limnologie des lacs afin d'alléger d'éventuelles diagnoses de lacs et études sur le bassin versant.

Durée :

Début 2009 et se maintient à jour grâce au Portail des lacs

Documentation :

Document du projet :

- [Transfert des connaissances sur les lacs –Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez](#)
- [Transfert des connaissances sur les lacs-Municipalité de Chertsey](#)
- [Transfert des connaissances sur les lacs –Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci](#)
- Transfert des connaissances sur les lacs –Municipalité de Saint-Donat
- Transfert des connaissances sur les lacs –Municipalité de Sainte-Julienne
- [Portail des lacs](#)

Description de la démarche

Une démarche structurante permet un accompagnement personnalisé et ciblé des acteurs en vue d'un passage à l'action.

Nom de la démarche : Transfert des connaissances sur les lacs Organismes : CARA

Sujet	Critères	Commentaires	
Définition de la démarche	Est-ce que la démarche a été développée afin de répondre à un besoin ou une demande spécifique?	La production de ces outils servira à répondre à des besoins de planification visant une approche préventive, ainsi qu'à augmenter l'efficacité des solutions choisies pour atténuer diverses problématiques liés à l'eau.	
	Quel était la clientèle ciblée par la démarche?	Milieu municipal.	
	Quelle était l'échelle ou le territoire d'intervention?	Initialement, le territoire de la MRC de Matawinie, mais grâce au Portail des lacs, à l'ensemble du territoire de l'OBV.	
	Sur quelle période de temps la démarche s'est-elle déroulée ou se déroule-t-elle? (mois, année(s))	Le processus de transfert s'est amorcé en 2009 et il se maintient à jour avec le portail des lacs.	
	Est-ce que la démarche a permis d'accompagner les acteurs vers le passage à l'action ?	Oui, les municipalités ont été accompagnées dans le choix des lacs où prioriser les actions. Par exemple, l'information transmise à la municipalité de Saint-Donat lui a permis de prioriser ses actions sur des lacs plus sensibles.	
	Cette démarche appartient à quelle catégorie d'action (Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances, concertation/communication) ?	Sensibilisation/information, caractérisation/amélioration des connaissances et concertation/communication entre l'OBV et les municipalités.	
	Analyse de la démarche	Est-ce que les objectifs de départ ont été atteints?	Oui. L'information a été rendue disponible dans les municipalités participantes.
		Quelles ont-été les principales réalisations dans le cadre de la démarche?	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation de tous les éléments ayant un impact sur la ressource en eau et rencontre avec les municipalités (carte de caractérisation relative à la gestion par bassin versant et du système hydrographique); - Les municipalités sont outillées pour mettre en place des actions en fonction des lacs prioritaires; - Création d'un portail informatique regroupant toute l'information accessible pour les municipalités, le Portail des lacs.
Peut-on quantifier l'impact de la démarche (ex. : nombre de municipalités, d'associations de lac et/ou de citoyens impliqués et/ou rejoints)?		<ul style="list-style-type: none"> - Le processus de transfert des connaissances s'est amorcé dans 5 municipalités de la MRC de Matawinie; - Tandis que 12 municipalités, 3 MRC et une vingtaine d'association de lac utilisent le Portail des lacs comme outil. 	

<p>Des outils ont-ils été produits ou distribués dans le cadre de cette démarche? Si oui, combien? Comment ceux-ci ont-ils été diffusés?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un document intitulé « Transfert des connaissances sur les lacs » a été créé spécifiquement pour chaque municipalité participante et regroupe toute l'information sur les lacs et des cartes du réseau hydrographique; - Le Portail des lacs, accessible via le site Internet de l'OBV a également été créé.
<p>Est-ce qu'un suivi des réalisations a été effectué par l'organisme porteur suite à la mise sur pied de la démarche?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une mise à jour des informations disponibles sur les lacs est possible grâce au Portail des lacs; - Le Portail des lacs est mis à jour à chaque année à l'aide de l'information provenant des citoyens et des municipalités.
<p>Est-ce que le modèle de démarche est adaptable, exportable et réutilisable par d'autres acteurs ou à une autre échelle d'intervention?</p>	<p>Ce processus de transfert des connaissances pourrait s'effectuer pour toutes les municipalités dans les territoires des OBV.</p>
<p>De la documentation sur le projet ou des bilans des actions réalisées sont-ils accessibles?</p>	<p>Les documents de transferts de connaissances sur les lacs pour chaque municipalité sont disponibles tandis que le Portail des lacs est accessible aux membres via le site Internet de la CARA.</p>
<p>Quels sont les points à améliorer afin de bonifier la démarche?</p>	<p>Seulement 5 municipalités ont participées au processus de transfert des connaissances, le projet pourrait s'étendre à toutes les municipalités du territoire de l'OBV. Bien que le Portail des lacs comprenne plusieurs fiches descriptives pour chaque lac, il ne comprend pas les cartes produites dans le processus de transfert sur le réseau hydrographique et la caractérisation relative à la gestion de l'eau par bassin versant.</p>

ANALYSE DES DÉMARCHES STRUCTURANTES DU MILIEU DES LACS AU QUÉBEC

L'analyse des démarches structurantes a permis d'identifier les expériences à bonifier, les démarches à partager et les besoins à combler afin de favoriser un transfert d'expertise et d'éviter la duplication dans un contexte où les ressources humaines et financières sont limitées.

Les expériences à bonifier

Certaines démarches ne répondent pas entièrement à tous les critères structurants. Par exemple, certains organismes, dus à des contraintes de personnel ou de financement, n'ont pas pu exercer de suivi sur les actions entreprises.

Liste des expériences à bonifier et selon quels critères :

[Fiche 3 : Plan triennal d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau de la MRC Antoine-Labelle](#) : Le projet s'est terminé en 2009. Les différents acteurs du milieu ont bien répondu à l'appel de la municipalité régionale de comté (MRC) et ont entrepris différentes actions pour protéger leurs lacs et cours d'eau. Il serait intéressant de renouveler un tel plan d'action dans la MRC.

[Fiche 6 : Conservation volontaire des lacs de villégiature, vers une prise en main du milieu](#) : Il n'y a pas de suivi qui a été effectué sur la prise en charge du lac par les associations riveraines dû à un manque de ressources financières.

[Fiche 8 : SensibilisAction des riverains de la rivière Sainte-Anne](#) : Il serait intéressant de poursuivre la démarche de sensibilisation par l'action des intervenants du milieu. Aussi, une description plus détaillée de la méthodologie du projet permettrait à la démarche d'être plus facilement exportable.

[Fiche 17 : À la découverte du castor pour une meilleure cohabitation](#) : Il n'y a pas eu d'action concrète réalisée par les municipalités, le premier volet était plutôt axé sur la sensibilisation et l'éducation par rapport à la gestion du castor. Le prochain volet du projet vise à mettre en place, avec les acteurs du milieu, des actions pour mieux gérer le castor sur leur territoire. Il faudra donc suivre ce projet afin de déterminer s'il permet aux acteurs du milieu un accompagnement dans l'action.

[Fiche 22 : H₂O des Collines](#) : Lorsque les analyses prises par les bénévoles démontrent que les plans d'eau sont enrichis, il n'y a pas d'accompagnement des citoyens sur les actions à entreprendre pour lutter contre l'eutrophisation. Pour bonifier la démarche il pourrait y avoir un accompagnement des associations de lac via un plan d'action et des conseils personnalisés sur la problématique du lac et de son bassin versant.

[Fiche 23 : Transfert des connaissances sur les lacs](#) : Seulement quelques municipalités ont participé au processus de transfert des connaissances, le projet pourrait s'étendre à toutes les municipalités du territoire de l'organisme de bassin versant (OBV).

Les démarches à partager

Les expériences à partager correspondent aux démarches qui répondent à tous les critères structurants. Ces démarches ont permis aux acteurs de passer à l'action de manière structurée et répondent à un besoin spécifique. La méthodologie est exportable, transférable et réutilisable.

Liste des expériences à partager et selon quels critères :

[Fiche 1 : Programme Bleu Laurentides](#) : Cette démarche vise la sensibilisation, l'amélioration des connaissances et la prise en charge par les usagers (associations de lacs, riverains) et gestionnaires municipaux du suivi de l'état de santé des lacs, afin de favoriser et susciter des changements de comportements. L'atteinte de cet objectif passe notamment par l'amélioration de la concertation des acteurs locaux (usagers, élus et gestionnaires municipaux) et le transfert de l'information des experts (ministères et scientifiques) vers ces mêmes acteurs.

[Fiche 2 : Plongez...dans votre lac](#) : Le projet vise à faire avancer le développement durable en incitant les collectivités à poser des gestes pour améliorer leur environnement. Le plan d'action de lac (PAL) s'inscrit dans cette démarche, visant à soutenir les intervenants vers une prise en charge efficace et participative des plans d'eau. Dans une approche par bassin versant, le PAL permet à l'association d'un lac de devenir le maître d'œuvre des actions à entreprendre sur son lac, soutenue par les municipalités et la CARA. Le Portail des lacs, développé dans le cadre du processus de transfert des connaissances, vient également en appui au cartable de plan d'action de lac.

[Fiche 4 : Programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides](#) : Cette démarche permet de fournir un accompagnement personnalisé et de répondre à des besoins spécifiques des municipalités et associations de lacs par l'embauche et la formation par le CRE Laurentides d'une ressource présente dans les bureaux municipaux pour la période estivale. Cette ressource appelée « agent(e) de liaison » effectue de la sensibilisation, contribue à l'amélioration et au transfert des connaissances et favorise l'établissement d'un climat de concertation et de collaboration entre les acteurs locaux (usagers, élus et gestionnaires municipaux). L'expérience a démontré que cet accompagnement constitue la voie à privilégier pour l'amélioration des pratiques et le soutien à l'action pour la protection de la santé des lacs.

[Fiche 9 : Projet d'accompagnement des municipalités du Témiscamingue : Relevé sanitaire/ caractérisation des rives](#) : Cette démarche structurante a permis un accompagnement des municipalités vers une caractérisation autonome des installations sanitaires et des bandes riveraines grâce aux formations et aux outils fournis par l'OBV.

[Fiche 11 : Des golfs plus verts que jamais](#) : Accompagnement personnalisé des golfs par tous les intervenants du milieu. Les propriétaires de golfs ont changé leur pratique et mis en application les recommandations des intervenants concernant l'aménagement des rives. Un suivi est également réalisé par l'OBV ou la municipalité pour vérifier la conformité des bandes riveraines.

[Fiche 12 : Escouade Lacs](#) : Ce projet est un bon exemple de démarche structurante. L'équipe de l'Escouade Lacs a accompagné autant les citoyens, avec des guides et des conseils de revégétalisation personnalisés que les municipalités vers une prise en main autonome de la gestion des bandes riveraines. La Municipalité du Lac-Étchemin applique maintenant une réglementation pour la protection des bandes riveraines et assure dorénavant le suivi de l'état des rives de manière autonome.

[Fiche 13 : Projet de renaturation des berges de la MRC de Témiscamingue et Fiche 15 : Unis pour la protection des lacs et](#) : Ces projets de restauration de berges offrent des vitrines et des formations sur les bonnes pratiques d'aménagement des rives de la région. Ces projets ont dépassés les objectifs initiaux de renaturation des berges dû à la mobilisation et à l'implication d'une foule de partenaires.

[Fiche 14 : Rivage en Héritage](#) : Partenariat entre la MRC et les OBV pour sensibiliser les résidents d'une quinzaine de municipalités de la MRC. Un outil de travail a également été développé pour les municipalités afin leur permettre d'appliquer leur réglementation sur leur territoire.

[Fiche 18 : Réseau de sentinelle de lac](#) : Ce projet est un bon exemple de la prise en charge du suivi des constats visuels des fleurs d'eau d'algues bleu-vert par les citoyens près des lacs. Ce projet pourrait être exportable à l'échelle du Québec.

Les besoins à combler

L'analyse des expériences de prise en charge permet d'identifier certains besoins à combler pour les organismes qui développent des démarches pour la protection des lacs au Québec.

[Développer un processus de transfert des connaissances entre les différents organismes :](#)

Certaines démarches ont permis aux acteurs du milieu des lacs au Québec de passer à l'action. L'analyse a fait ressortir un besoin de développer un processus de transfert des expériences pour ces démarches modèles. Celles-ci auraient avantage à être partagées entre les différents organismes. Force est de constater que le principal frein au transfert d'expertise entre les organismes est le manque de ressource pour le réaliser. En définissant

une procédure pour le transfert de ces expériences, le partage devrait être optimisé entre les organismes et pourrait leur permettre de mettre en œuvre des projets qui ont déjà fait leur preuve dans d'autres régions. Le partage des connaissances des démarches structurantes permettrait aux organismes d'être plus efficaces dans leur projet.

[Mise en commun des projets semblables et favoriser le partage des expériences :](#)

Quelques démarches ont de nombreux points en commun, tant au niveau de la thématique, du public cible que des actions entreprises, tel que les projets Rivage en Héritage, Escouade Lacs et SensibilisAction ou le Programme Bleu Laurentides et Plongez...dans votre lac. Ces organismes auraient intérêt à partager leur savoir-faire afin de bonifier leur démarche respective. Les tableaux des pages 6 à 8 mettent en lumière les démarches qui ont les mêmes thématiques.

[Mise sur pied d'un mécanisme d'échange entre les organismes œuvrant à la protection des lacs au Québec :](#)

Il serait intéressant de développer un mécanisme de concertation, notamment entre les OBV et les CRE, afin de favoriser le partage et la mise en valeur des bons coups, d'assurer le transfert des connaissances ainsi que la bonification des démarches existantes. Ceci pourrait également permettre d'améliorer le réseautage et les partenariats entre les organismes, de maximiser l'utilisation des ressources disponibles et servir de levier pour l'identification des besoins futurs.

[Arrimage avec le projet d'inventaire des outils du Regroupement des organismes de bassin versant du Québec \(ROBVQ\) :](#)

Étant donné que la mise en œuvre de démarches structurantes implique bien souvent la production d'outils, la mise en valeur de ces démarches inclura nécessairement le transfert des outils existants. C'est pourquoi il est primordial que les projets du ROBVQ (outils) et de la CARA-CRE Laurentides (démarches) soient arrimés. D'autant plus que la finalité des deux projets est la même soit d'orienter le comité de concertation du volet 3 de l'action 1.8 du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert dans l'identification des besoins pour 2014-2015.

[Les événements et formations](#)

Puisque certains événements et formations pourraient être considérés comme des démarches structurantes tel que définit par la présente analyse, il pourrait être pertinent d'en prendre compte dans une prochaine réflexion. Les événements et formations qui ont été identifiés dans le cadre des présents travaux ont été répertoriés en annexe.

CONCLUSION

Ce répertoire a permis de mettre en lumière plus d'une trentaine d'expériences de soutien des acteurs du milieu des lacs. Certaines démarches pourraient être bonifiées, en améliorant certains volets du projet ou en le rendant plus facilement exportable tandis que d'autres devraient être partagées.

La présente analyse fait ressortir la difficulté pour les organismes d'effectuer le suivi des démarches qu'ils entreprennent et le transfert de l'expertise qu'ils développent. Un manque de ressources les amène à négliger ces aspects des projets. Plusieurs démarches répertoriées poursuivent des objectifs semblables et les organismes concernés auraient intérêt à partager leur expérience et à collaborer davantage.

De plus, il est possible de constater que les thématiques couvertes par les démarches répertoriées sont assez diversifiées. C'est pourquoi, les besoins à combler qui nous semblent prioritaires se situent au niveau du transfert des connaissances entre les organismes, de la mise en commun des démarches similaires et de la mise sur pied d'un mécanisme d'échange. L'arrimage avec le projet d'inventaire des outils du ROBVQ nous apparaît également comme essentiel.

Enfin, ce répertoire des démarches constitue une première étape d'analyse dans le but de soutenir le comité de concertation du volet 3 de l'action 1.8 du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert. Il serait intéressant, dans une étape subséquente, de pousser la réflexion et le travail plus loin.

RÉFÉRENCES

- Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord, Section Projet Castor, site consulté au mois de janvier 2014, adresse URL : http://www.abrinord.qc.ca/projet_castor.html
- Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord, Section Des golfs plus verts que jamais, site consulté au mois de janvier 2014, adresse URL : http://www.abrinord.qc.ca/projet_golfs_durables.html
- Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord, Section Projet des municipalités phares, site consulté au mois de janvier 2014, adresse URL : http://www.abrinord.qc.ca/projet_municipalites_phares.html
- CAPSA, Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne, 2006, SensibilisAction des riverains de lacs à l'échelle du bassin versant, Présentation Powerpoint, 16 pages
- CARA, Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, Guide pour la création d'une association de lac, Joliette, 31 p.
- CARA, Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, Plan d'action de lac, Joliette, 59 p. +annexes
- CARA, Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, Transfert des connaissances sur les lacs, territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, Joliette, 33 p. + annexe
- CARA, Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, Transfert des connaissances sur les lacs, territoire de la municipalité de Chertsey, Joliette, 33 p. + annexe
- CARA, Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, Transfert des connaissances sur les lacs, territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, Joliette, 33 p. + annexe
- CBE, Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin, Section Escouade Lac, site consulté au mois de janvier 2014, adresse URL : http://www.cbetchemin.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=77&Itemid=85
- CBE, Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin, 2012, Suivi de l'état des berges du lac Etchemin, Bilan 2009-2012, 8 p.
- Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) et du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, 2012, Carnet d'observations Sentinelle des lacs, 47 p.
- CREAT, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, Section sur les projets du CREAT, Les berges une richesse à protéger, site consulté au mois de janvier 2014, adresse URL : http://www.creat08.ca/even_berges.php
- CREDD, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2008, Le plan de prévention et de lutte contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Alma, 79 p.
- CRE Laurentides, Bilan des réalisations de Bleu Laurentides, 2005-2011, Saint-Jérôme, 14 p.
- CRE Laurentides, Bleu Laurentides -Bilan préliminaire des réalisations 2012, octobre 2012, Saint-Jérôme, 9p.
- CRE Laurentides, Bleu Laurentides -Bilan préliminaire des réalisations 2013, octobre 2013, Saint-Jérôme, 13p.
- CRE Laurentides, Trousse des lacs, Bleu Laurentides, Saint-Jérôme, 365p.
- CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, 2013, Guide à l'usage des promoteurs pour le dépôt de projets structurants, Résolution CA-2013-052, 13 p.
- GROBEC, Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour, Section Cyanobactérie, site consulté au mois de janvier 2014, adresse URL : <http://www.grobec.org/cyanobacteries.php>.
- MDDEFP, Réseau de surveillance volontaire des lacs, site consulté au mois de janvier 2014, adresse URL : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/rsvl/>
- MRC d'Antoine-Labelle, Plan triennal d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle, 2007, 8 p.

MRC d'Antoine-Labelle, Plan triennal d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle, Bilan et perspectives 2007-2009, 2010, Présentation au Forum régional sur les lacs, Val-David, 24 p

MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2013, H₂O des Collines, Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau, Bilan 2012 et plan de travail 2013, 119 p.

MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2013, H₂O des Collines, Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau, site consulté en janvier 2014, adresse URL : <http://www.h2o.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/>

MRC de Papineau, Rivage en héritage, Bilan sommaire 2012-2013, Octobre 2013, 4 p.

MRC de Papineau, Rivage en héritage, Rapport final 2012, Automne 2012, 16 p.

MRC de Papineau, Rivage en héritage, Rapport final 2013, Octobre 2013, 27 p.

OBV Nord-est Bas-Saint-Laurent, Conservation volontaire des lacs en villégiature : vers une prise en main du milieu, site consulté au mois de janvier 2014, adresse URL : <http://obv.nordestbsl.org/projets-lacs-villegiature.html>

OBVT, Organisme de bassin versant du Témiscamingue, Relevé sanitaire et caractérisation des rives : un projet d'accompagnement des municipalités du Témiscamingue, 2013, Présentation au 14^e Rendez-vous des OBV, Chicoutimi, 24 pages

Politique nationale de ruralité, une force pour tout le Québec, Pacte Rural, Trousse du promoteur, 2008, CLD Au cœur de la Montérégie, MRC de Rouville, 15 pages

ROBVQ, Répertoire des expériences des OBV, Site internet consulté au mois de janvier 2014, adresse URL : www.robvq.qc.ca/experiences.

ROBVQ, Bilan 2007-2012 : 5 ans d'actions, Opération Bleu Vert : un plan concerté contre les cyanobactéries, Août 2012, 11 pages

RNCREQ, Cyanobactérie, Conseils régionaux de l'environnement dans l'action ! Résumé des réalisations, Avril 2008 à mars 2009, 19 pages

ANNEXES

Liste des actions

Actions	Organismes
Accompagnement d'un groupe de citoyens dans la mise sur pied de l'association de la rivière Doncaster	Abrinord
Accompagner les associations de lacs à produire un plan directeur de l'eau à l'échelle du bassin versant de lac	COBALI
Caractérisation et étude sur la présence d'algues rouges au Grand lac Rond	ABV des 7
Cartographie détaillée des milieux humides de la zone de gestion intégrée de l'eau d'Abrinord	Abrinord
Concours d'aménagement paysager	OBVAJ
Coordination d'une campagne annuelle de distribution d'arbres et/ou d'arbustes	OBVNEBSL
Formation d'un comité « eau » régional	CRE Estrie
Détection de cyanobactéries dans les lacs Abitibi, Témiscamingue et Malartic par le biais de l'imagerie satellite	CRE Abitibi-Témiscamingue
Enquête sur les installations septiques du territoire	CRE Capitale-Nationale
Financement d'infrastructures telles que des trappes à sédiments	OBVAJ
Lac Louise : un plan d'action pour réduire la prolifération des algues et plantes aquatiques	Université Sherbrooke
Premier plan de développement durable pour la collectivité de Lac-des-Plages 2011-2016	Municipalité Lac-des-Plages
Programme d'achats groupés d'arbustes	COBARIC
Programme de financement pour financer les actions des associations de lac	COBARIC
Promotion et diffusion de la trousse d'éducation et de formation sur la bande riveraine	OBVM
Réalisation d'une vidéo sur la contamination des lacs par les cyanobactéries	OBVAJ
Réalisation d'une vidéo thématique	OBVAJ
Rencontre avec les présidents d'association de lac	OBV Côte-du-Sud
Rencontre d'échange annuelle avec les associations de riverains	OBVT
Sensibilisation par l'information pratique	OBVAJ
Site de démonstration sur la méthode du tiers inférieur	CRE Bas-Saint-Laurent et MTQ
Sondage « L'eau, une ressource à partager et à protéger »	CRE Estrie

Liste des outils

Outils	Organismes
Prendre son lac en main	MDDEFP
Rapport sur le traitement des eaux usées dans les résidences isolées sur le territoire de l'OBVAJ	OBVAJ
Réalisation d'une étude sur l'application de la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i>	OBVAJ
Recueil des bonnes idées pour un débarcadère public durable	OBVMR
Trousse de départ pour la création d'une association de riverain	OBVT
Voir si des relevés satellites pourraient permettre l'identification de fleurs d'eau de cyanobactéries pour pallier à des déplacements	OBVAJ
Atlas Web des lacs	CRE Laurentides
Portail des lacs	CARA
Élaboration d'outils pédagogiques pour les écoles	CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Portail Web	CRE Bas-Saint-Laurent

Liste des formations

Formations*	Organismes
Atelier d'information sur les algues bleu-vert pour les instances municipales	CRE Bas-Saint-Laurent
Formations terrains sur l'aménagement des berges	OBVT
Formation technique destinée aux municipalités sur les cyanobactéries	CRE Estrie et COGESAF
Formation en renaturalisation des berges	CRE Laurentides, Abrinord, Pépinière Rustique
Formation sur la gestion environnementale des fossés	RAPPEL
Formation sur le contrôle de l'érosion	Agir pour la Diable

* Certaines démarches identifiées dans les tableaux des pages 6 à 8 comprennent également des formations.

Liste des évènements

Évènements	Organismes	Année
14 ^e Rendez-vous des OBV : Le contrôle de l'eutrophisation à l'échelle du bassin versant	ROBVQ	2013
Colloque Eau-municipalités	CRE Mauricie	2013
Forums régionaux sur les lacs	CRE Laurentides	2003, 2010
Forum nationaux sur les lacs	CRE Laurentides	2006, 2008, 2014
Forums régionaux sur les algues bleu-vert	CRE Bas-Saint-Laurent	2008
Forum régional d'échanges sur les algues bleu-vert	CRE Lanaudière	2008
Forum régional sur les cyanobactéries (3)	CRE Chaudière-Appalaches	2008, 2009
Forum sur l'eau douce	OBV Manicouagan	2010
Forum Carheil-Moisie	OBV Duplessis	2010
Forum régional sur les cyanobactéries: "La qualité des rivières, j'en fais mon affaire!"	CRE Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	2008, 2009
Forum itinérant sur la santé des lacs portant sur la problématique des cyanobactéries	CRE Côte-Nord	2008
Forum régional sur les lacs	CRE Abitibi-Témiscamingue	2008
Forum régional sur les cyanobactéries en Estrie	CRE Estrie	2008
Forum régional sur les cyanobactéries	CRE Capitale-Nationale	2008
Forum régional sur la problématique des algues bleu-vert	CREDD Saguenay-Lac-Saint-Jean	2008
Forum "Des pistes concrètes pour des solutions efficaces"	CRE Montérégie	2008
Journée sur les actions environnementales en milieu municipal avec un important volet sur l'eau, la réglementation et les actions pour la lutte aux cyanobactéries.	CRE Estrie	2010